



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE



L'État en **ILLE-ET-VILAINE**

*Liberté
égalité
fraternité*

EDITO



C'est avec un grand plaisir que je vous présente le rapport d'activité des services de l'État en Ille-et-Vilaine pour 2017.

Ce document, que j'ai voulu concis et dynamique, se veut le reflet d'une année marquée par deux scrutins majeurs, présidentiel et législatif, qui ont mobilisé, pendant environ trois mois, l'ensemble de nos équipes, tant celles de l'État que celles des collectivités territoriales.

2017, une année de poursuite et de réaffirmation des actions menées par les agents de l'État au profit des femmes, des hommes mais aussi des territoires dans lesquels ils vivent

Ainsi, et vous le constaterez au fil de ces pages, les services de l'État ont maintenu leurs efforts, alors que la tendance de reprise de l'économie breillienne semble se confirmer en 2017, pour garantir la cohésion sociale, en mettant tout particulièrement l'accent sur les publics vulnérables, leur insertion dans l'emploi, leurs conditions de vie, l'accès aux services à la population ou encore l'éducation des jeunes breilliens.

L'État s'est également mobilisé au profit des territoires, sans distinction de taille ou d'implantation géographique, qu'il s'agisse d'accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets, d'améliorer leur accessibilité, ou de préserver le patrimoine naturel de notre département.

Les services de l'État dans le département ont veillé aussi à la santé des personnes, mais aussi à leur sécurité et à celle du milieu dans lequel elles vivent.



2017, une année de lancement des grandes réformes voulues par le Président de la République et le Gouvernement

Les actions des services de l'État se sont inscrites, tout au long du second semestre, dans ce grand mouvement national de préparation des réformes du quinquennat

: marché du travail, emploi et formation professionnelle, enseignement, logement, transition écologique, transports et accessibilité, notamment numérique ...

Un bilan partenarial

Les pages qui suivent synthétisent l'action des services de l'État au plus près des citoyens et des territoires. Elles reflètent également le partenariat réel et constant entre l'État, les collectivités et l'ensemble des acteurs socio-économiques d'Ille-et-Vilaine, permettant ainsi aux projets d'aboutir.

Dans une société en pleine évolution : l'implication des agents de l'État

Je tiens enfin, au travers de ce rapport, à souligner l'engagement et le professionnalisme des agents qui portent, au quotidien, l'action de l'État au plus près des femmes, des hommes et des territoires du département.

Je vous souhaite bonne lecture du rapport d'activité des services de l'État en Ille-et-Vilaine

Christophe MIRMAND

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL des services de l'État en Ille-et-Vilaine

CHAP 1

LA STRATÉGIE 2016-2017 DE L'ÉTAT EN BRETAGNE ET SA DÉCLINAISON EN ILLE-ET-VILAINE



P.13

LES ÉLÉMENTS DE
DIAGNOSTIC

P.14

LES PRIORITÉS D' ACTIONS

P.14

CONFORTER LA VOCATION
ENTREPRENEURIALE DE LA
BRETAGNE

P.15

RENFORCER LA COHÉSION
SOCIALE ET TERRITORIALE
DE LA BRETAGNE

P.15

CONJUGUER LES
USAGES RAISONNÉS DES
RESSOURCES POUR FAIRE
PRÉVALOIR LES OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE LA BRETAGNE

P.16

SIMPLIFIER ET MODERNISER
L'ÉTAT TERRITORIAL POUR
RÉPONDRE AUX ENJEUX
DES TERRITOIRES DE LA
RÉGION



CHAP 2

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

P.18

SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET
L'EMPLOI

P.18

UNE ÉVOLUTION
FAVORABLE DE LA
CONJONCTURE
ÉCONOMIQUE



P.18

L'ÉTAT, RELAIS DE LA
STRATÉGIE NATIONALE
DE COMPÉTITIVITÉ,
ACCOMPAGNE LA
STRUCTURATION DU TISSU
ÉCONOMIQUE LOCAL

P.20

SOUTENIR LES
ENTREPRISES EN
DIFFICULTÉS ET
PROTÉGER LES SALARIÉS

P.22

L'INSERTION PAR
L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

P.23

PERMETTRE L'ACCÈS À
L'EMPLOI DE CEUX QUI EN
SONT LE PLUS ÉLOIGNÉS

P.24

GARANTIR LE BON
FONCTIONNEMENT DU
MARCHÉ DU TRAVAIL
ET LA PROTECTION DES
CONSOMMATEURS

P.25

SOUTENIR LE SECTEUR
AGRICOLE



P.26

ÉGALITÉ CITOYENNETÉ

P.26

LE PLAN D' ACTIONS
ÉGALITÉ-CITOYENNETÉ

P.27

ASSURER UNE ÉGALITÉ
RÉELLE ENTRE FEMMES ET
HOMMES

P.28

L'ACCESSIBILITÉ DES
PERSONNES HANDICAPÉES

P.28

ACCUEILLIR LES
ÉTRANGERS



P.30

LE LOGEMENT ET LA
POLITIQUE DE LA VILLE

P.30

UN EFFORT EXCEPTIONNEL
POUR LA POLITIQUE DE LA
VILLE ET LA RÉNOVATION
URBAINE

P.31

L'ACCUEIL ET L'HÉBERGEMENT
DE PUBLICS PRIORITAIRES

P.32

LA MOBILISATION DU
FONCIER PUBLIC POUR LE
LOGEMENT

P.32

L'AUGMENTATION ET LA
RÉNOVATION DU PARC DE
LOGEMENTS

P.33

AMÉLIORER LES RAPPORTS
LOCATIFS

P.34

LA RÉVISION DU SCHÉMA
D'ACCUEIL DES GENS DU
VOYAGE



SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL des services de l'État en Ille-et-Vilaine



P.34

UNE OFFRE ÉDUCATIVE ET CULTURELLE RICHE ET DIVERSIFIÉE

P.34

LES MESURES DE RENTRÉE 2017

P.34

RÉDUIRE LA DIFFICULTÉ SCOLAIRE DÈS LES PREMIÈRES ANNÉES DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX ET

SOUTENIR LES ÉLÈVES LES PLUS FRAGILES : LE DÉDOUBLEMENT CP EN ÉDUCATION PRIORITAIRE

P.35

L'ASSOUPLISSEMENT DE L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

P.35

« DEVOIRS FAITS »

P.35

LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS ET LA RÉPONSE AUX BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

P.35

VERS PLUS DE MIXITÉ SOCIALE À L'ÉCOLE



P.36

INCLUSION SCOLAIRE ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

P.36

SCOLARISATION DES ÉLÈVES ALLOPHONES

P.37

PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE - LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

P.38

LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES : BRETON ET GALLO

P.38

LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET LA DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE

P.39

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)



P.40

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : LES CONSERVATOIRES ET L'ÉCOLE DU TNB

P.40

ACTION TERRITORIALE ET PUBLICS PRIORITAIRES

CHAP 3

ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DES TERRITOIRES BRETEILLIENS



P.43

POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES BRETEILLIENS



P.43

UNE NOUVELLE ÉTAPE DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

P.44

LA MISE À JOUR DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET D'URBANISME

P.44

PLUSIEURS RÉFORMES IMPORTANTES INTERVENUES EN 2017 MAIS AUSSI ANTÉRIEUREMENT ONT MODIFIÉ EN PROFONDEUR L'APPROCHE DE L'URBANISME

P.45

LES SCOT EN ILLE-ET-VILAINE

P.46

LES PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU ET PLUI, CARTES COMMUNALES)

P.47

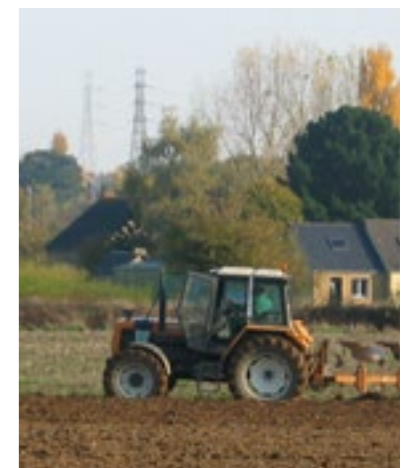
AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES DE TOUS LES BRETEILLIENS : LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP)

P.47

LA SANTÉ DANS LES TERRITOIRES

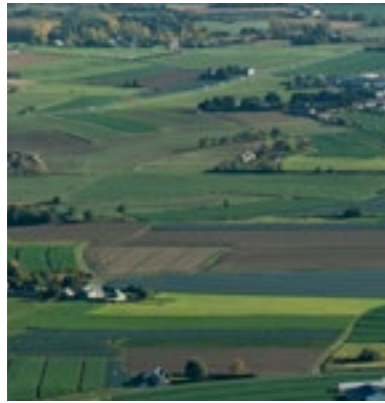
P.48

LES CONTRATS DE RURALITÉ



SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL des services de l'État en Ille-et-Vilaine



P.49

CONSOLIDER LE MAILLAGE DES BOURGS RURAUX ET DES VILLES DE BRETAGNE : DE NOUVEAUX OUTILS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

P.51

SOUTENIR L'INVESTISSEMENT LOCAL

P.52

LE PACTE ETAT-MÉTROPOLE

P.53

L'ACCESSIBILITÉ DES TERRITOIRES : MIEUX RÉPONDRE AUX ENJEUX DE MOBILITÉ

P.53

LA MISE EN SERVICE DE LA LIGNE À GRANDE VITESSE

P.53

L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

P.54

LA MODERNISATION DES GARES EN PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX

P.54

L'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL



P.55

PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE DANS UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ

P.55

L'ÉTAT VEILLE À LA PROTECTION DES PATRIMOINES

P.57

METTRE EN OEUVRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LES TERRITOIRES

P.58

PROTÉGER ET PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS

P.58

L'EAU

P.60

LA MER ET LE LITTORAL

P.62

PANNEAUX PUBLICITAIRES LE LONG DES ROUTES: UNE CAMPAGNE EN ILLE-ET-VILAINE



CHAP 4

RENFORCER LA SÉCURITÉ DES BRÉTILLIENS



P.64

LA MENACE TERRORISTE: TOUJOURS PRÉGNANTE, ELLE NÉCESSITE DE PRÉVENIR LA RADICALISATION ET SÉCURISER LES SITES SENSIBLES

P.64

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : S'ADAPTER EN PERMANENCE POUR FAIRE FACE AUX FAITS DE DÉLINQUANCE CONSTATÉS



P.65

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE : LES EFFORTS TANT EN MATIÈRE DE PRÉVENTION QUE DE RÉPRESSION DOIVENT SE POURSUIVRE POUR TENTER D'INVERSER LA COURBE DE L'ACCIDENTALITÉ ROUTIÈRE.

P.66

LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS : DES OUTILS POUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS ET DES CRUES



P.67

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES : DE NOUVELLES PROCÉDURES POUR L'INFORMATION SUR LES SITES POLLUÉS ET LA SURVEILLANCE DES ICPE

P.68

LA SÉCURITÉ SANITAIRE : DES CONTRÔLES RENFORCÉS POUR PROTÉGER PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS

P.69

UNE NOUVELLE PLANIFICATION TERRITORIALE : LE COTTRIM PREND EN COMPTE L'ENSEMBLE DES RISQUES ET MENACES

CHAP 5

L'ÉTAT SE MODERNISE



P.71

LE PLAN « PRÉFECTURES NOUVELLE GÉNÉRATION »

P.74

L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE



SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL des services de l'État en Ille-et-Vilaine

P.75

LE REGROUPEMENT DES SERVICES DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM) BASÉS À SAINT-MALO

P.76

LA MODERNISATION DE LA DÉPENSE DE L'ÉTAT



CHAP 6

ANNEXES



P.78

POIDS FINANCIER DE L'ÉTAT ET EFFECTIFS

P.78

LE POIDS FINANCIER DE L'ÉTAT

P.78

LES EFFECTIFS

P.79

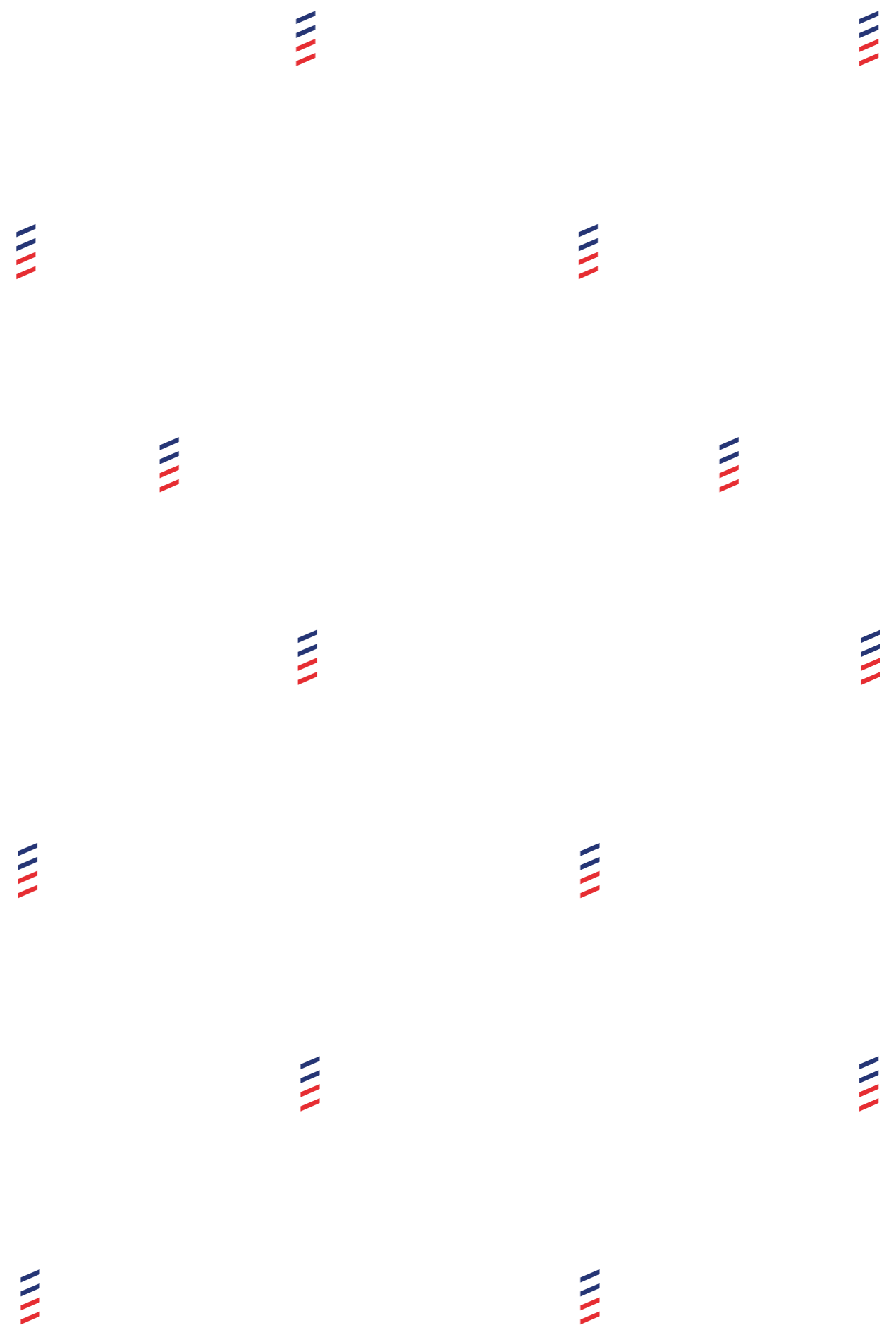
ORGANIGRAMME

P.80

SIGLES

P.84

CARTES ET TABLEAUX



#CHAP 1

LA STRATÉGIE 2016-2017 DE L'ÉTAT EN BRETAGNE ET SA DÉCLINAISON EN ILLE-ET-VILAINE



Les éléments de diagnostic

La Bretagne est une région attractive dont le taux de chômage est inférieur à la moyenne nationale, mais dont le modèle économique et social, marqué par le poids de l'agriculture, de la pêche, de l'agroalimentaire et par des spécialisations industrielles (technologies de l'information et de la communication, automobile, construction navale), a été fragilisé ces dernières années.

Annexe Carte p.84

L'Ille-et-Vilaine représente un tiers de la population bretonne (1 042 884 personnes en 2015 en croissance annuelle moyenne de 1,1 % depuis 2010, taux identique à la décennie précédente).

Département le plus peuplé et le plus dynamique, l'Ille-et-Vilaine, contribue pour plus de moitié à la hausse du nombre d'habitants en Bretagne.

Annexe Tableau p.84

CHIFFRES CLÉS

► **3,27 MILLIONS**

D'HABITANTS AU 1ER JANVIER 2014

► **+0,7%**

DE CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION DEPUIS 2007

► **10ÈME**

RÉGION DE MÉTROPOLE POUR LE PIB (91 910M€) AVEC 4,2 % DE LA RICHESSE NATIONALE

► **TAUX DE CHÔMAGE DE 8,9 %**

AU 4ÈME TRIMESTRE 2015 (FRANCE 10 %). IL S'ÉLÈVE À 7,4 % AU 4ÈME TRIMESTRE 2017

► **ET À 6,6 % EN ILLE-ET-VILAINE,**

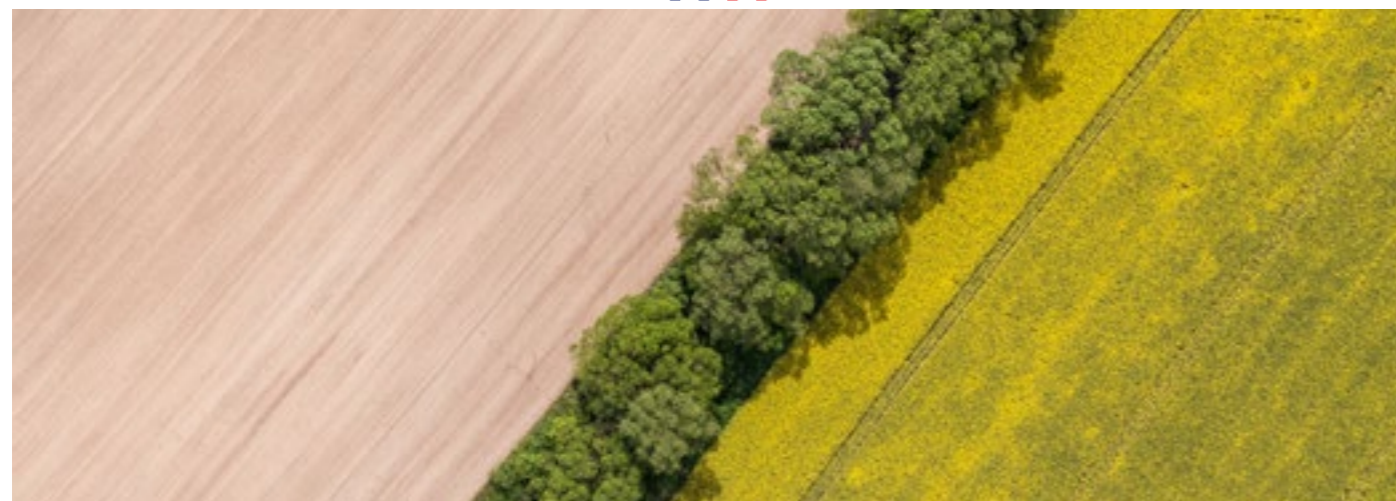
TAUX LE PLUS FAIBLE DES DÉPARTEMENTS BRETONS.

Les crises de l'agriculture et de l'agroalimentaire ont accentué les disparités territoriales, exposant certains bassins d'emploi à de fortes mutations économiques. La région connaît une augmentation des fragilités sociales. Si des signes positifs sont constatés depuis fin 2015, l'enjeu est d'inscrire la Bretagne sur une trajectoire de développement au bénéfice de tous.

Potential de recherche, entrepreneuriat, esprit d'innovation, entreprises en pointe des transitions numérique et écologique... les atouts bretons sont nombreux. La mise en service en 2017 de la ligne à grande vitesse jusqu'à Rennes est un rendez-vous majeur bénéficiant à l'ensemble de la Bretagne.

L'identité régionale est aussi marquée par la capacité des acteurs économiques à innover et à se fédérer. L'État les accompagne et agit pour soutenir le développement de la Bretagne. Dans un contexte de création des grandes régions, de métropolisation et de restructuration de l'intercommunalité, l'État en région par sa capacité d'impulsion de politiques publiques, son rôle de garant de l'égalité des territoires et la modernisation de son action entend être un acteur majeur de la dynamique régionale.

#CHAP 1

LA STRATÉGIE 2016-2017 DE L'ÉTAT EN BRETAGNE
ET SA DÉCLINAISON EN ILLE-ET-VILAINE

La stratégie 2016-2017² traduit cette ambition. Elle mobilise l'ensemble des agents de l'État en Bretagne et met en avant la logique d'objectifs et la mesure de la performance. Elle n'a pas vocation à retracer l'ensemble des politiques menées par l'État au niveau régional et infra-régional mais contient un nombre limité de priorités déclinées en actions très ciblées, qui complètent la déclinaison territoriale des grandes stratégies nationales et les différentes directives nationales d'orientation (DNO) ministérielles.

de l'agroalimentaire et par des spécialisations industrielles (technologies de l'information et de la communication, automobile, construction navale).

Cette identité régionale est aussi marquée par la capacité des acteurs économiques à innover et à se fédérer. L'État les accompagne et agit pour soutenir le développement de la Bretagne. Ce premier objectif, qui repose sur une stratégie partagée État-Région, vise à favoriser l'innovation, anticiper et accompagner territoires et filières dans un contexte de profondes mutations, favoriser le dialogue social et créer un environnement économique équilibré et sûr permettant ainsi à la Bretagne de se positionner dans la nouvelle géographie des régions.

Les priorités d'actions

Zoom : Priorités 1 et 2 de la stratégie de l'État en région - Les grandes stratégies nationales concernées

- plans Industrie du futur, Nouvelle France industrielle
- programme des investissements d'avenir (1 milliard en Bretagne)
- loi égalité citoyenneté
- comités interministériels aux ruralités
- plan de rénovation énergétique de l'habitat

CONFORTER LA VOCATION ENTREPRENEURIALE DE LA BRETAGNE

Péninsule à l'écart des principales polarités et des grands flux européens, la Bretagne a su développer un modèle économique spécifique. Il est marqué par le poids de l'agriculture, de la pêche,

CHIFFRES CLÉS BRETAGNE

- **5 000**
EMPLOIS CRÉÉS DANS LE SECTEUR PRIVÉ EN 2015
- **4 EMPLOIS INDUSTRIELS SUR 10**
DANS LES IAA 5ÈME RÉGION POUR L'EFFORT DE RECHERCHE SUR LE PIB (DIRD/PIB : 2 % - 2,2 % FRANCE ENTIÈRE)
- **45 %**
DES PRODUITS DE LA MER COMMERCIALISÉS DANS LES CRIÉES FRANÇAISES EN 2015 SONT BRETONS.

À la fin 2017, si l'emploi progresse dans tous les départements, l'Ille-et-Vilaine³ présente la situation la plus favorable, avec une croissance de 3,5 %, soit 9 500 salariés supplémentaires dans les secteurs marchands non agricoles. Cette progression concerne toutes les zones d'emploi de 3,9 % à Vitré à 1,3 % sur Fougères⁴.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE DE LA BRETAGNE

La Bretagne présente une armature dense de villes petites et moyennes en réseau avec deux métropoles, Brest et Rennes.

Tout en étant une des régions françaises les moins inégalitaires, elle n'échappe pas à des phénomènes de paupérisation à l'échelle de bassins de vie ou quartiers. Les dynamiques territoriales l'exposent à des risques de déséquilibres est/ouest, rural/urbain, intérieur/littoral. Les actions menées dans ce cadre visent à promouvoir l'égalité et la citoyenneté, répondre aux attentes des territoires ruraux et périurbain, garantir l'accès au logement et à l'hébergement, le retour à l'emploi, et lutter contre la désinsertion.

Les actions menées dans le cadre de ce deuxième objectif visent à promouvoir l'égalité et la citoyenneté, répondre aux attentes des territoires ruraux et périurbain, garantir l'accès au logement et à l'hébergement, le retour à l'emploi, et lutter contre la désinsertion.

CONJUGUER LES USAGES RAISONNÉS DES RESSOURCES POUR FAIRE PRÉVALOIR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA BRETAGNE

Zoom : objectif 3 de la stratégie de l'État en région - Les grandes stratégies nationales concernées

- stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable
- plan écophyto II

- directive nitrates
- plans d'action pour le milieu marin
- stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte

CHIFFRES CLÉS BRETAGNE

- **2 700 KM**
DE LITTORAL (1/3 DU LITTORAL FRANÇAIS), 11 ÎLES HABITÉES DE FAÇON PERMANENTE, 270 COMMUNES LITTORALES **DONT 21 EN ILLE-ET-VILAINE**
- **CONSUMMATION DE FONCIER 3 FOIS PLUS RAPIDE**
QUE L'AUGMENTATION DE LA POPULATION
- **9%**
DES BESOINS EN ÉNERGIE COUVERTS PAR LA PRODUCTION LOCALE

Dans une région fortement sensibilisée aux enjeux environnementaux, le développement durable est au cœur de l'action publique. Les enjeux régionaux sont majeurs : valorisation raisonnée du milieu marin, reconquête de la qualité de l'eau, maîtrise de l'artificialisation des sols et, plus généralement, de l'aménagement du territoire.

Pour y répondre, les territoires bretons se sont engagés résolument dans la transition écologique et énergétique. L'État accompagne cette dynamique afin de conjuguer performance économique et performance environnementale.

#CHAP 1

LA STRATÉGIE 2016-2017 DE L'ÉTAT EN BRETAGNE
ET SA DÉCLINAISON EN ILLE-ET-VILAINE



#CHAP 2

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

Les territoires bretons et breilliens sont pleinement engagés dans la transition écologique et énergétique. L'État accompagne cette dynamique afin de conjuguer performance économique et performance environnementale, qu'il s'agisse de la mise en oeuvre de la transition écologique et énergétique vers la croissance verte, de la prévention des risques, de l'amélioration de la qualité de l'eau ou de la gestion intégrée des zones côtières.

Le rapport d'activité des services de l'État en Ille-et-Vilaine illustre concrètement la mise en oeuvre départementale et infra départementale des objectifs.

SIMPLIFIER ET MODERNISER L'ÉTAT TERRITORIAL POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DES TERRITOIRES DE LA RÉGION

Les lois de modernisation de l'action publique territoriale, d'affirmation des métropoles et de nouvelle organisation territoriale de la république de janvier 2014 et août 2015 réinterrogent les missions des services déconcentrés de l'État.

À la nécessité d'un partenariat repensé avec les collectivités territoriales, s'ajoutent l'exigence de simplification et la transformation numérique de l'administration. Ces évolutions confortent l'État dans son double rôle de partenaire de l'action publique et d'arbitre garant des grands équilibres.

Se moderniser, apporter son appui aux territoires et aux collectivités, simplifier, harmoniser et coordonner la mise en oeuvre des politiques publiques, tels sont les grands axes de travail que l'État en région s'est fixé et les services de l'État en Ille-et-Vilaine s'attachent à mettre en oeuvre au quotidien.

1 Insee Conjoncture Bretagne n° 20 - mai 2018

2 <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne>

3 Insee Conjoncture Bretagne - No 20, paru le : 31/05/2018

4 Conjoncture n°26/avril 2018 Statur - URSAAF



#CHAP 2

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE



Soutenir l'économie et l'emploi

UNE ÉVOLUTION FAVORABLE DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Les données économiques illustrent le retournement de conjoncture observé depuis fin 2016 et la traduction de la reprise économique en Ille-et-Vilaine, notamment des investissements fin décembre.

Ainsi, le chiffre d'affaires toutes activités confondues augmente de 8,9 % avec une accélération au quatrième trimestre (+14,6 %) tout comme les exportations et livraisons intra-communautaires (LIC) : +13,9 %. Des hausses significatives sont constatées dans la plupart des secteurs d'activités :

CHIFFRES CLÉS

- CONSTRUCTION : **+10,4%**
(DÉPASSANT CELUI DE FIN 2014), AVEC, TOUTEFOIS, UNE CONSOLIDATION DE LA REPRIS RESTANT FRAGILE DANS LE SECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
- HÉBERGEMENT ET RESTAURATION : **+4,2%**
MALGRÉ UN LÉGER AFFAISSEMENT POUR CETTE DERNIÈRE
- COMMERCE ET RÉPARATIONS AUTOMOBILES : **+ 9%**

CHIFFRES CLÉS

- INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE : LA REPRIS CONSTATÉE EN 2016 S'EST ACCÉLÉRÉE EN 2017. ON ENREGISTRE AINSI **+10,1%** POUR L'ILLE-ET-VILAINE QUI BÉNÉFICIE NOTAMMENT DU REGAIN D'ACTIVITÉ DE PSA
- AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE : **+6,1 %**

L'ÉTAT, RELAIS DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE COMPÉTITIVITÉ, ACCOMPAGNE LA STRUCTURATION DU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

Dans ce contexte, et grâce à la connaissance que ses services ont du tissu économique et social local, des acteurs, et des politiques publiques, **l'État**, en région et dans les départements, joue la fonction de **régulateur**, **d'animateur** et de **facilitateur** des activités économiques et sociales.

Ainsi, dans le cadre de la **stratégie nationale de compétitivité**, 741 M€ du **Plan d'Investissements d'Avenir** (chiffre mi-2016) ont été consacrés, depuis 2011, aux projets bretons, et plus particulièrement, en **Ille-et-Vilaine**, à la deuxième ligne de métro de Rennes (90,66 M€), la SATT Ouest Valorisations (70 M€) et l'IRT B-com (60 M€). Il est à noter que le volet territorial du **PIA3**, doté à parité État-Région de 24,6 M€, sera mobilisé en 2018 et 2019 au profit des projets

d'innovation des PME, de l'accompagnement et la transformation des filières, et de l'ingénierie de formations professionnelles et d'offres d'accompagnement innovantes.

Le soutien du développement économique passe par la structuration des filières, **4 Pôles de compétitivité** sont présents en Bretagne, dont 2 à vocation mondiale :

- Pôle Valorial, l'aliment de demain
- Pôle ID4CAR
- Images et Réseaux
- Pôle Mer Bretagne Atlantique

Leur rôle fédérateur est fortement soutenu par l'État qui a versé, depuis 2006, 108M€ aux 233 projets labellisés par les pôles bretons, et 144M€ au profit des 101 projets co-labellisés.

A noter le rôle fondamental de l'État en région, au travers des comités stratégiques de filière régionaux, pour maintenir ou développer, en Bretagne, les secteurs de l'automobile, du numérique et de l'agroalimentaire, favorisant les échanges et les accords sur la stratégie à court et long terme pour le maintien et le développement de ces filières.

Au plan fiscal, 121 M€ ont été restitués aux entreprises régionales au titre du **Crédit Impôt Recherche** (CIR) pour l'année 2014.

Zoom : le préfinancement du **CICE** a concerné 178 entreprises bretonnes pour un montant de 47,2 M€. Au plan régional, le déploiement du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et de son préfinancement a constitué un bon exemple de la mobilisation par les services de l'État du réseau des CCI, de BPIFrance, du monde bancaire et du réseau des experts comptables.

28 000 entreprises en ont bénéficié en Bretagne en 2017 pour un

montant de 411 M€, et plus de 132 000 depuis l'instauration de la mesure le 1er janvier 2013, pour près de 1,8 milliards d'euros.

Le Référent Unique à l'Investissement (RUI), placé auprès du préfet de région, est le pivot de l'action coordonnée que mène l'ensemble des services territoriaux de l'État, en étroite collaboration avec les acteurs locaux, y compris financiers, pour accompagner les entreprises porteuses de projets et simplifier leurs démarches. Les sous-préfets d'arrondissement sont, à ce titre, régulièrement missionnés comme chef de file pour accompagner et faciliter l'avancée d'un projet d'investissement en lien avec les différents services de l'État.

CHIFFRES CLÉS

- **59 PROJETS SUIVIS PAR LE RUI EN BRETAGNE. SOIT UN POTENTIEL DE 1 085 M€ D'INVESTISSEMENTS ET 2496 EMPLOIS CRÉÉS**
- **4 DOSSIERS DE PRIME D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE APPROUVÉS EN BRETAGNE, POUR PRÈS DE 2M€ DE SUBVENTIONS EN DIRECTION DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS LOCALISÉS DANS LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES**
- EN ILLE-ET-VILAINE, **2 PAT** ONT ÉTÉ OCTROYÉES EN 2017. RESPECTIVEMENT À LA SOCIÉTÉ NEWCOLD (443 K€) DONT LE PROJET INDUSTRIEL À MONTAUBAN DE BRETAGNE PRÉVOIT **LA CRÉATION DE 66 EMPLOIS** ET À LA SOCIÉTÉ ATLANTEM INDUSTRIES (400 K€) QUI PROJETTE DE **CRÉER 50 EMPLOIS** À SAINT-SAUVEUR DES LANDES

#CHAP 2

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE



La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences conforte l'ancrage territorial des entreprises et notamment des TPE/PME, cibles du plan gouvernemental TPE-PME qui propose notamment une prestation « conseil en ressources humaines ».

Ainsi, la DIRECCTE intervient, en appui des OPCA, pour accompagner les entreprises dans la gestion de leurs ressources humaines, par le biais de conventions d'Engagement de développement des emplois et des compétences (EDEC) pour la mise en oeuvre de démarches de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) et la définition de plans de formation. Les différents bassins d'emploi breilliens sont concernés : ainsi, au titre de 2017, la DIRECCTE finance une étude de faisabilité pour la création d'un Groupement d'Employeurs multi activités, sur le territoire de Redon.

CHIFFRES CLÉS : LE CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES EN BRETAGNE

- **2017 : 1,1 M€** AU TITRE DES ENGAGEMENTS DE DÉVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES (EDEC) SECTORIELS
- **525 K€** AU TITRE DE LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET COMPÉTENCES (GPECT)
- **2016 : 303 K€** AU TITRE DE L'APPUI CONSEIL RH POUR LES TPE ET PME
- EDEC-GPECT EN ILLE ET VILAINE : **255K€** ENGAGÉS PAR L'ÉTAT EN 2017

Enfin, en matière de **commande publique**, l'État joue un rôle moteur, notamment, vis-à-vis du secteur du bâtiment et des travaux publics dans le cadre des marchés passés pour la réalisation d'infrastructures routières, ferroviaires ou encore de travaux de préservation des monuments historiques.

Il veille également à l'investissement public local ainsi qu'au respect des obligations en matière de clauses sociales dans le cadre des marchés publics.

SOUTENIR LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS ET PROTÉGER LES SALARIÉS

L'État maintient également ses efforts au profit des entreprises en difficultés, des salariés et de l'emploi.

Identifier et accompagner les entreprises en difficultés demeurent une des priorités des services de l'État, entreprises dont il apparaît que le nombre recule en 2017. En témoigne la forte diminution des procédures collectives (-7,3%), la baisse du nombre de nouveaux dossiers pris en charge par la Cellule de Veille Départementale (50 contre 86 en 2016), ou de ceux déposés devant la Commission des Chefs de Services Financiers (55 dossiers soit - 35 %).

Les mesures d'accompagnement concernent également les salariés : plans de sauvegarde de l'emploi, activité partielle et allocation temporaire dégressive. Ainsi depuis 2013, toute entreprise employant au moins 50 salariés et procédant à au moins 10 licenciements pour motif économique dans un délai de 30 jours doit conclure un

Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

CHIFFRES CLÉS : PSE

- **12 PSE** VALIDÉS EN ILLE-ET-VILAINE. PLUSIEURS DE CES PLANS PORTAIENT SUR DES FERMETURES DE SITES INDUSTRIELS SE TRADUISANT PAR DES PERTES D'EMPLOIS SIGNIFICATIVES POUR LE DÉPARTEMENT (AINSI 3 SITES REPRÉSENTAIENT À EUX SEULS **264 EMPLOIS**)
- **9 VALIDATIONS** D'ACCORDS COLLECTIFS MAJORITAIRES ET **3 DÉCISIONS D'HOMOLOGATION** D'UN DOCUMENT UNILATÉRAL
- À NOTER, COMME L'AN PASSÉ, **3 PSE** TRAITÉS PAR L'UD 35 ET PORTANT SUR DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS LOCALISÉS EN DEHORS DE L'ILLE-ET-VILAINE (SIÈGE DU GROUPE DANS LE DÉPARTEMENT)

Les salariés subissant une perte de salaire imputable à la fermeture temporaire de leur établissement ou à la réduction de l'horaire habituel de travail en deçà de la durée légale de 35 heures peuvent bénéficier d'une indemnisation si cette situation est liée à la conjoncture économique. Cette allocation, versée par l'employeur, est partiellement prise en charge par l'État.

CHIFFRES CLÉS : L'ACTIVITÉ PARTIELLE

- **234** DEMANDES REÇUES (326 EN 2016)
- **1,2 MILLION D'HEURES** d'activité partielle autorisées (3 millions d'heures en 2016) soit une baisse de 59,30 % (dont 474 543 heures pour l'industrie automobile ; 1,8 million en 2016)
- les heures autorisées en 2017 représentent un montant d'aides de **9 M€** (22M€ en 2016).

Les entreprises procédant à des licenciements économiques peuvent conclure avec l'État des conventions d'allocation temporaire dégressive (ATD) qui permettent le versement aux salariés licenciés et reclassés dans un emploi moins bien rémunéré d'une allocation destinée à compenser la différence de rémunération. Selon la capacité financière de l'entreprise, cette allocation est à sa charge en tout ou partie, ou à celle de l'État (notamment en cas de redressement ou de liquidation judiciaire).

CHIFFRES CLÉS : L'ATD

- **4** NOUVELLES CONVENTIONS ATD CONCLUES ENTRE L'ÉTAT ET DES ENTREPRISES DU DÉPARTEMENT
- **22** SALARIÉS ADHÉRANT AU DISPOSITIF AU COURS DE L'ANNÉE
- CONTRIBUTION DE L'ÉTAT : **95 000 €**

#CHAP 2

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE



Zoom : Sur l'arrondissement de Fougères-Vitré : la prévention de l'usure professionnelle.

Cette expérimentation sur le territoire vise à accompagner six entreprises volontaires dans la mise en oeuvre, pendant une année, d'un plan d'action sur la prévention de l'usure professionnelle.

Préparée courant 2016, cette action a débuté en 2017. Elle est encadrée par plusieurs partenaires tels que l'ARACT, la CARSAT et la DIRECCTE et a pour but de faciliter et développer le maintien durable en emploi (réduction du turn-over, attractivité de l'entreprise, maintien de la productivité, limite de l'absentéisme...). Le bilan sera présenté début 2018 pour un éventuel renouvellement.

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'insertion par l'activité économique, qui repose sur l'emploi salarié, la formation par le travail et l'accompagnement socio-professionnel, permet à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail pour faciliter leur insertion professionnelle.

En 2017, 2 129 salariés ont été accueillis dans les 60 structures breilliennes d'insertion par l'économique. Un échantillon de 1 113 personnes permet de dresser le bilan suivant :

- 43,12 % de femmes
- 14,09 % de résidents en quartiers politique de la ville
- 20,62 % de jeunes de moins de 26 ans
- 15,74 % de personnes sans emploi de 50 ans et plus
- sur les 2250 personnes sorties du dispositif, 24,80 % ont obtenu

un emploi durable, 22,55 % un emploi de transition, 24,26 % sorties positives.

Zoom : « Territoire zéro chômeur de longue durée »

Initié à l'échelon national par l'association ATD Quart Monde, le projet d'expérimentation "Territoire zéro chômeur de longue durée" vise à mettre cette catégorie de demandeurs d'emploi en situation d'activité en les rémunérant à partir des crédits consacrés au traitement social du chômage de longue durée (RSA, allocations). Sur proposition du Point Accueil Emploi de Pipriac et d'ATD Quart Monde, les maires de Pipriac et de Saint-Ganton ont engagé leur commune dans cette expérimentation.

Ces territoires ont été habilités par le Fonds Expérimentation Territoriale contre le chômage de Longue Durée (ETCLD) afin de soutenir la création à Pipriac, fin 2016, de l'entreprise à but d'emploi (EBE) TEZEA.

Cette expérimentation est pilotée par un comité local pour l'emploi (CLE) qui regroupe l'ensemble des partenaires publics, les acteurs économiques et associatifs du territoire, ainsi que les salariés de TEZEA. Les orientations sont fixées par un comité stratégique qui se réunit au moins quatre fois par an, composé du sous-préfet de Redon, des élus du territoire, de l'UD-DIRECCTE et des représentants du service public de l'emploi (SPE).

La sous-préfecture de Redon apporte, en collaboration avec l'UD-DIRECCTE, un soutien de proximité à l'expérimentation par le conseil juridique et stratégique prodigué à l'EBE.

Les résultats de l'expérimentation menée en 2017 sont très encourageants :

CHIFFRES CLÉS : AU 20 JANVIER 2018

- **58** PERSONNES DÉPLOYÉES SUR **52** ÉQUIVALENTS TEMPS PLEINS (ETP)
- OBJECTIF À ATTEINDRE : **75 SALARIÉS** D'ICI SEPTEMBRE 2018

PERMETTRE L'ACCÈS À L'EMPLOI DE CEUX QUI EN SONT LE PLUS ÉLOIGNÉS

Pour soutenir la reprise de l'économie et la baisse du chômage amorcée, l'enveloppe consacrée aux contrats aidés a été maintenue à un niveau élevé, lors du premier semestre de l'année 2017, afin de favoriser l'accès au marché du travail des publics qui en étaient le plus éloignés. Une réorientation a été effectuée au second semestre, avec une baisse du nombre de contrats disponibles, dans un contexte économique plus favorable et la nécessité de maîtriser les coûts des dépenses publiques.

CHIFFRES CLÉS :

- **313** EMPLOIS D'AVENIR : L'ENVELOPPE DU DEUXIÈME SEMESTRE 2017 A ÉTÉ CONSACRÉE AUX RENOUVELLEMENTS DE CONTRATS, AU PLUS PRÈS DES BESOINS

CHIFFRES CLÉS :

► **2 044 CONTRATS** INITIATIVE EMPLOI (CIE) : L'ENVELOPPE DU SECOND SEMESTRE 2017 A ÉTÉ CONSACRÉE AUX CIE CONCLUS POUR DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA ET COFINANCÉS PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL AFIN DE RESPECTER L'ENGAGEMENT DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS QUI LIE L'ÉTAT À LA COLLECTIVITÉ

► **303 CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI** (CAE) : LA TOTALITÉ DES EMPLOIS AIDÉS OUVERTS AU TITRE DE 2017 AYANT ÉTÉ RECRUTÉE DÈS LA FIN DU 3ÈME TRIMESTRE. LES PRESCRIPTIONS DE CONTRATS NOUVEAUX ONT ÉTÉ SUSPENDUES À L'EXCEPTION DES RECRUTEMENTS D'ASSISTANTS DE VIE SCOLAIRE ET DES RENOUVELLEMENTS ET NOUVEAUX CONTRATS CONCLUS POUR DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) ET COFINANCÉS PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL (PRINCIPALEMENT DANS DES SECTEURS CIBLÉS TELS QUE LES ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE SECTEUR SOCIAL, LES « QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE », OU LES PETITES COMMUNES EN ZONE DE REVITALISATION RURALE (ZRR)

#CHAP 2

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE



GARANTIR LE BON FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Lutter contre la fraude, contrôler les relations de travail ainsi que le respect des règles de santé et de sécurité, c'est garantir le bon fonctionnement du marché du travail. À ce titre, se sont poursuivies les actions sur la prévention de l'exposition des salariés aux fibres d'amianté dans les entreprises de couverture et d'étanchéité.

Les services de l'État ont concentré leurs contrôles sur des secteurs considérés comme sensibles : transports sanitaires et routiers, entreprises de couverture, de charpente et de bardage au sein des entreprises agricoles, travaux sur des chantiers du bâtiment, ou encore conditions de détachement en France des salariés étrangers (instruction de 7 dossiers d'amendes administratives et 4 décisions de suspension de prestations de service international).

CHIFFRES CLÉS : LA MAIN D'OEUVRE ÉTRANGÈRE

- ▶ **1342** DÉCISIONS NOTIFIÉES EN 2017 (1095 EN 2016) :
 - **507** EN MATIÈRE D'AUTORISATIONS DE TRAVAIL (349 EN 2016)
 - **556** EN MATIÈRE D'AUTORISATIONS PROVISOIRES DE TRAVAIL DE MOINS DE 3 MOIS (573 EN 2016)
 - **241** EN MATIÈRE D'AUTORISATIONS PROVISOIRES DE TRAVAIL DE PLUS DE 3 MOIS (138 EN 2016)
 - **38** CONVENTIONS DE STAGE (35 EN 2016)

Dans le domaine maritime, un contrôle ciblé a eu lieu durant l'été 2017 sur le référencement des compagnies maritimes, en lien avec les offices du tourisme, ainsi que sur les conditions sociales appliquées dans le cas des navires étrangers venant travailler en France.

CHIFFRES CLÉS : LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR ET LA RÉGULATION ÉCONOMIQUE

- ▶ **25** ALERTES TRAITÉES : **11** EN ALIMENTAIRE ET **14** EN NON ALIMENTAIRE
- ▶ **1882** CONTRÔLES (TAUX GLOBAL MOYEN DE NON CONFORMITÉS : **24,7 %**)
- ▶ SUITES DONNÉES : **437** AVERTISSEMENTS, **136** INJONCTIONS ADMINISTRATIVES, **60** PROCÈS-VERBAUX
- ▶ **1490** RÉCLAMATIONS DE CONSOMMATEURS ET DE PROFESSIONNELS : **850** COURRIERS/COURRIELS, **569** APPELS TÉLÉPHONIQUES REÇUS, **136** VISITES PHYSIQUES DE CONSOMMATEURS À LA DDCSPP/SERVICE CCRF
- ▶ **24** ENTREPRISES CONTRÔLÉES DANS LE CADRE DU CONTRÔLE DE LA PREMIÈRE MISE SUR LE MARCHÉ

SOUTENIR LE SECTEUR AGRICOLE

Les mesures du **Plan agricole et agroalimentaire pour la Bretagne (P3AB)**, signé en 2013, ont été complétées par différents plans de soutien aux filières, pour faire face à la crise que rencontrent les agriculteurs bretons :

- **le plan de soutien à l'élevage**, initié à partir de l'été 2015, renforcé par le Pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles (PCREA) présenté par le Premier ministre en octobre 2016
- **le plan porc**, visant à soulager les trésoreries des exploitations, assurer une meilleure rémunération sur le marché intérieur et international, poursuivre l'amélioration de la compétitivité de chaque maillon de la chaîne par le soutien de projets d'innovation, notamment en matière d'abattage et de transformation
- **le plan lait**, comportant des aides européennes et nationales au profit des éleveurs laitiers, dans un contexte de déséquilibre de l'offre et de la demande dans ce secteur d'activité.

Dans ce cadre, les services de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), qui avaient été largement mobilisés, dès 2015, au travers des cellules départementales d'urgence (CDU) en lien avec les différents partenaires des filières, ont maintenu leur implication, ce qui a permis d'assurer, très rapidement, des versements importants aux éleveurs en difficulté.

Le choix en Bretagne a été de cibler les élevages les plus en difficulté. Les aides du FAC (fonds d'allègement des charges) dans le département d'Ille-et-Vilaine ont concerné près de 900 dossiers pour un montant proche de 8,5 M euros, soit une aide moyenne de 9450 € par dossier.

Une première mesure [pacte de consolidation et de refinancement

des exploitations agricoles - PCREA] incitant les producteurs à diminuer leur production de lait, a été mise en place en septembre 2016 et a montré son efficacité.

Une seconde mesure a consisté à accorder une aide de 1000 € aux producteurs laitiers ayant bénéficié du plan de soutien à l'élevage français (2015) puis étendue aux producteurs de lait n'en ayant pas bénéficié.

CHIFFRES CLÉS : LA MAIN D'OEUVRE ÉTRANGÈRE

- ▶ **1,4 M€** AU TITRE DE L'AIDE À LA RÉDUCTION DE LAIT, SOIT 669 EXPLOITATIONS AIDÉES
- ▶ **2,8 M€** (AIDE DE 1000€ VERSÉE À PLUS DE 1800 ÉLEVEURS LAITIERS)

Par ailleurs, 532 exploitants, déjà bénéficiaires du FAC PSE, ont été aidés à hauteur de 0,9 M€. Une aide complémentaire a été versée à 1 336 exploitants, non bénéficiaires du FAC PSE, représentant une enveloppe globale d'1,9 M€. D'autres dispositifs de soutien ont également été mis en place sur les volets fiscaux et les cotisations MSA.

Les paiements de la Politique Agricole Commune (PAC) demeurent indispensables pour la viabilité des structures. L'Ille-et-Vilaine fait partie des premiers départements français bénéficiant des plus importants montants d'aides versés par l'Union Européenne, au titre du 1er pilier : 141 M€.

#CHAP 2

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE



Dans le cadre de la PAC 2015 et en attendant l'instruction complète des dossiers pour le versement des aides pour 2017, l'État a, pour la 3^e année consécutive, versé une avance de trésorerie remboursable (ATR) aux exploitants, équivalant à 90 % des aides de la PAC et des aides agro-environnementales, réalisé à la mi-octobre.

La coordination des contrôles

La direction départementale des territoires et de la mer pilote le plan d'action départemental relatif aux contrôles en exploitations agricoles, signé le 2 décembre 2015.

Dans le contexte de crise agricole, le ministre de l'agriculture avait chargé le préfet de région Bretagne, en 2016, de mener une réflexion pour rendre les contrôles en exploitations agricoles « plus efficaces et mieux acceptables ». Des propositions ont été formulées au travers du plan d'action départemental mais aussi au niveau régional : elles se sont concrétisées, en décembre 2017, par la signature de la Charte régionale des contrôleurs et des contrôlés en exploitation agricole.

Au plan départemental, outre une réunion du comité stratégique des contrôles avec les organisations professionnelles, permettant de dresser le bilan de l'année écoulée et d'arrêter le plan d'action 2017, plusieurs démarches ont été entreprises par la DDTM en 2017, au nombre desquelles :

- organisation d'une journée "contrôle sans stress" sur une exploitation agricole avec l'ensemble des corps de contrôle
- signalements d'exploitants en difficulté économique ou sociale auprès de la Chambre d'agriculture et de la MSA
- renforcement de la coordination des contrôles avec la mise en place d'un outil partagé.

Égalité Citoyenneté

LE PLAN D'ACTIONS EGALITÉ-CITOYENNETÉ

Le rassemblement autour des valeurs de la République constitue un enjeu majeur dont les trois Comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté de 2015 et 2016 ont défini le socle en fixant 5 objectifs déclinés en mesures et engagements concrets.

Le plan d'actions régional pour l'égalité et la citoyenneté est la traduction en région Bretagne de la mobilisation pour promouvoir un apprentissage actif de la citoyenneté, pour lutter contre les inégalités et prévenir la radicalisation et le racisme en région Bretagne. Il s'appuie sur 5 leviers d'interventions : s'engager, communiquer et se comprendre, s'insérer socialement et professionnellement, se former et former les acteurs, vivre ensemble.

Au plan départemental, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations anime le groupe technique inter-institutionnel qui favorise l'échange d'informations et la synergie entre les différents membres du groupe (administrations, collectivités, ...). Dans ce cadre, plusieurs actions significatives ont été menées en 2017 dans la continuité des orientations du CIEC et dans le cadre de la Loi Égalité Citoyenneté.

Ainsi, un appel à projets « Vivre ensemble » a permis de soutenir des actions porteuses de sens en milieu urbain ou rural, scolaire ou extra-scolaire (70 000 € complétés par des crédits Politique de la ville). De même, ont été organisées des journées d'informations des acteurs de terrain, animateurs jeunesse, éducateurs.

La DDCSPP anime également un groupe de veille citoyenne et contribue au développement du plan Citoyens du sport (aide à l'emploi, accompagnement des clubs sportifs, déclinaison du plan de formation national).

En charge du volet social de la mission Politique de la Ville, d'un rôle d'animation interministérielle et du dispositif des Services Civiques, la DDCSPP peut ainsi développer les actions auprès d'un nombre croissant d'interlocuteurs.

CHIFFRES CLÉS :2017, ANNÉE RECORD POUR LES EMBAUCHES EN SERVICE CIVIQUE

- **988** NOUVEAUX VOLONTAIRES ACCUEILLIS, L'ILLE-ET-VILAINE REPRÉSENTANT PLUS DE **44 %** DE L'EFFECTIF BRETAGNE
- **105** STRUCTURES D'ACCUEIL VIA UN AGRÉMENT LOCAL (DONT 7 ACCUEILLANT PLUS DE 5 VOLONTAIRES)
- **83** STRUCTURES VIA UN AGRÉMENT NATIONAL (DONT 22 ACCUEILLANT PLUS DE 5 VOLONTAIRES). LE RECTORAT EST LA PREMIÈRE STRUCTURE D'ACCUEIL (**86** VOLONTAIRES)

ASSURER UNE ÉGALITÉ RÉELLE ENTRE FEMMES ET HOMMES

Le Président de la République a décrété l'égalité entre les femmes et les hommes « Grande cause nationale du quinquennat », dont les 3 priorités, l'éducation et le combat culturel en faveur de l'égalité, un meilleur accompagnement des victimes et un renforcement de l'ar-

senal répressif, sont au cœur de l'action du Gouvernement et des services de l'État.

La première étape a débuté le 4 octobre 2017 avec le lancement, par le Premier ministre et la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, du Tour de France de l'Égalité.

Il s'est traduit, en Ille-et-Vilaine, par l'organisation de 8 ateliers. Plus de 300 participants ont eu ainsi la possibilité de s'exprimer librement sur la manière dont ils appréhendaient la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, vécue ou perçue et sur des thématiques très diverses : éducation à la sexualité, lutte contre les stéréotypes, insertion par l'activité économique, place des femmes en agriculture, femmes et sciences...

La délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, qui a porté localement cette opération d'ampleur, poursuit également ses actions :

- en faveur de l'égalité professionnelle et de la culture de l'égalité, par exemple lors de la Semaine de la mixité des métiers du 1^{er} au 8 décembre 2017, en partenariat avec la maison de l'emploi, la mission locale de Rennes, l'Exploratoire, Pôle-emploi ... qui a donné lieu à 4 parcours de visites d'entreprises « Métiers et compétences », une sensibilisation des partenaires de l'emploi, des débats ou encore un atelier sur les usages du numérique et des réseaux sociaux dans sa recherche d'emploi en partenariat avec Pôle-emploi, le CIDFF35 et l'Exploratoire, soit plus d'une centaine de participants sensibilisés ;

- pour la promotion des droits et la lutte contre les violences faites aux femmes : Il est ainsi possible de retenir, au titre de 2017 :

- la signature, le 24 novembre 2017, de la convention de partenariat Services de l'État/ Conseil départemental sur les postes d'intervenants sociaux en police et gendarmerie ;

#CHAP 2

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE



• l'organisation, du 1er au 8 décembre 2017, de la semaine de la mixité des métiers en partenariat avec la Maison de l'emploi et la Mission locale de Rennes.

L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le handicap est également une des priorités de ce quinquennat. Ainsi, pour agir efficacement sur le quotidien des personnes, il est nécessaire d'investir l'ensemble des champs, et notamment celui de l'accessibilité de la ville et des transports et de l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs.

À ce titre, figure la mise en accessibilité pour les personnes handicapées des établissements recevant du public (ERP) lancée en 2016. 7 600 ERP breilliens ont intégré la démarche.

2017 se caractérise par un flux renforcé de dossiers de mise en conformité : 1700 dossiers (1500 en 2016).

L'action se poursuivra et s'intensifiera en 2018 pour que la totalité des 15 000 ERP de toutes les catégories en fonctionnement en Ille-et-Vilaine se conforment à cette obligation dans les meilleurs délais.

Accueillir les étrangers

2017 se caractérise par :

- une forte hausse de délivrance de titres de séjour en première demande (de l'ordre de 40 %) coïncidant avec une chute proportionnelle de visas de long séjour valant titre de séjour,
- une augmentation du nombre de cartes de séjour pluriannuelles en 2017, due à la généralisation de cette carte à compter de cette année,
- une légère hausse des délais de traitement des dossiers de renouvellement de titres compensée par une baisse sensible de ceux de première demande (les renouvellements ont été traités prioritairement),
- une augmentation de 22 % des dossiers de demande de naturalisation,
- une forte augmentation du nombre de dépôts de demandes d'asile : 1131 pour l'Ille-et-Vilaine (soit plus de 48 % de la demande d'asile en Bretagne), impliquant une adaptation de l'organisation du bureau de l'asile par l'augmentation significative du nombre de rendez-vous journaliers au Guichet Unique de l'Asile (doublement de sa capacité d'enregistrement : 8 rendez-vous en début d'année 2017 à 16 rendez-vous fin 2017). L'enjeu prioritaire pour ce public statutaire, amené à s'intégrer durablement sur le territoire français, demeure l'accès au logement, ainsi que l'accès à l'emploi et la formation professionnelle.

La Bretagne a accueilli 422 migrants issus du démantèlement de la « Jungle de Calais » fin 2016. Au cours du premier semestre de l'année 2017, à titre exceptionnel, tous les étrangers relevant de la convention Dublin concernés par cette opération ont pu déposer une nouvelle demande d'asile en France.

À noter, en matière d'autorisation de séjour des étrangers malades (procédure transférée à l'OFII depuis le 01/01/2017), que les médecins de l'Agence Régionale de Santé ont examiné 366 dossiers enregistrés à la préfecture jusqu'au 31 décembre 2016 (+ 31 % par rapport à 2015 et 43 % de dossiers de 1ère demande).

Lors du comité de suivi des mineurs isolés, le 15 septembre 2017, les ministres de la Justice et des Solidarités ont réaffirmé l'engagement financier de l'État dans l'accompagnement des mineurs étrangers isolés et annoncé l'ouverture d'une phase de concertation avec les départements afin de parvenir fin 2018 à la définition d'un plan d'actions pour améliorer l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA). Le Premier Ministre a confirmé cette priorité le 20 octobre dernier lors du congrès de l'Association des Départements de France.

Les axes de ce plan concernent :

- la phase d'évaluation et de mise à l'abri, pour laquelle l'État et les départements doivent définir ensemble les conditions de la mise en place, en 2018, d'expérimentations pour améliorer la prise en charge et harmoniser les procédures d'évaluation ;
- la limitation des réévaluations de minorité ;
- la lutte contre les trafics de migrants et les réseaux de passeurs ;
- la qualité de la prise en charge des mineurs ;
- et le dispositif de sortie de l'aide sociale à l'enfance.

CHIFFRES CLÉS : MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

► MINEURS CONFIÉS À L'ASE **AVANT L'ÂGE DE 16 ANS** : **34** ONT BÉNÉFICIÉ D'UN TITRE DE SÉJOUR PLURIANNUEL DE 4 ANS EN 2017 (DONT **32%** D'AFGHANS), **32** D'UNE CST D'UN AN EN PREMIÈRE DEMANDE ET **3** EN RENOUVELLEMENT.

► MINEURS CONFIÉS À L'ASE **ENTRE 16 ET 18 ANS** : **29** ONT BÉNÉFICIÉ D'UN TITRE DE SÉJOUR PLURIANNUEL DE 4 ANS EN 2017, **35** D'UNE CST D'UN AN EN PREMIÈRE DEMANDE ET **105** EN RENOUVELLEMENT. LES MNA ORIGINAIRES DU CONGO-RDC REPRÉSENTENT **30%** DES MNA DE 16 À 18 ANS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN TITRE DE SÉJOUR.

► **AU TOTAL, 238 TITRES DE SÉJOUR ONT ÉTÉ DÉLIVRÉS EN 2017 AUX MNA, DONT 28% EN PREMIÈRE DEMANDE.**

En lien avec la préfecture d'Île-de-France, sont organisées chaque semaine des opérations visant à assurer le transfert des demandeurs d'asile vers les CAO de province. L'objectif assigné à la région Bretagne s'établit à 29 arrivées hebdomadaires de demandeurs d'asile issus de la région parisienne.

En avril 2017, les préfets bretons sont convenus d'organiser une rotation départementale de l'accueil des demandeurs d'asile.

En 2017, la moyenne s'établit à 16 migrants effectivement accueillis chaque semaine dans les différents départements bretons, soit un total de 733 migrants accueillis en Bretagne, dont 229 en Ille-et-Vilaine.

#CHAP 2

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE



CHIFFRES CLÉS :

- ▶ **415** MIGRANTS ONT ÉTÉ ACCUEILLIS EN ILLE-ET-VILAINE EN 2017
- ▶ **106** MIGRANTS ONT ÉTÉ ACCUEILLIS EN RÉGION BRETAGNE DANS LE CADRE DE L'ÉVACUATION DU CAMPEMENT DE GRANDE-SYNTHÉ, DONT **42** MIGRANTS EN ILLE-ET-VILAINE. S'AGISSANT DE CE DÉPARTEMENT, LES ÉVACUATIONS ONT ÉTÉ RÉALISÉES LE 15 AVRIL 2017
- ▶ **6** NOUVEAUX CENTRES D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (CAO) ONT ÉTÉ OUVERTS EN 2017, SOIT PLUS DE 220 PLACES DE MISE À L'ABRI TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

L'année 2017 est également marquée par une forte activité liée à l'accueil et l'hébergement notamment des personnes migrantes, dans un contexte de saturation des centres d'hébergement de droit commun dû au renforcement des flux migratoires au cours de l'année 2017. Pour répondre aux besoins, le parc d'hébergement pour demandeurs d'asile s'est développé avec l'ouverture du PRAHDA (Programme Régional d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile), dispositif d'hébergement d'urgence de 86 places, et l'ouverture progressive de 222 places de CADA (centre d'accueil de demandeurs d'asile) depuis septembre 2017.

Le logement et la politique de la ville

UN EFFORT EXCEPTIONNEL POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LA RÉNOVATION URBAINE

La politique de la ville

Le 14 novembre 2017, M. Emmanuel Macron a, dans son discours de Roubaix-Tourcoing, annoncé un plan de mobilisation en faveur de la politique de la ville, en réaffirmant 2 objectifs majeurs : remettre la République au cœur des quartiers et favoriser l'émancipation de leurs habitants.

Les crédits spécifiques de la politique de la ville (BOP 147) sont sanctuarisés pour la durée du quinquennat.

En consolidant son organisation départementale, l'État réaffirme en 2017 son engagement au profit des citoyens breilliens. Aux côtés des collectivités bénéficiaires et en lien avec les conseils citoyens constitués, il s'est aussi engagé dans une démarche d'évaluation des contrats de ville.

CHIFFRES CLÉS :

- ▶ **1,5M€** MOBILISÉS PAR L'ÉTAT SUR LE BOP 147
- ▶ **186** ACTIONS ET **105** PORTEURS FINANCÉS : **94 %** DES CRÉDITS DÉDIÉS AUX CONTRATS DE VILLE (**75 %** À RENNES, **13 %** À SAINT-MALO ET **6 %** À REDON) ET **6 %** AUX CONTRATS DE VEILLE (FOUGÈRES, VITRÉ, SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE ET DOL-DE-BRETAGNE)
- ▶ **81 %** DES CRÉDITS FLÉCHÉS SUR LE PILIER « COHÉSION SOCIALE », **15 %** SUR LE PILIER « EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE » ET **4 %** SUR LE PILIER « CADRE DE VIE »
- ▶ **26** POSTES D'ADULTES-RELAIS REPRÉSENTANT UN VOLUME FINANCIER ANNUEL DE PRÈS DE **500K€**

CHIFFRES CLÉS :

- ▶ EXONÉRATIONS FISCALES DANS LE CADRE DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LA PROPRIÉTÉ BÂTIE (TFPB)
 - PRÉVISIONNEL 2017 SUR RENNES MÉTROPOLÉ : **2 372 820 €** (BILAN NON DISPONIBLE) ;
 - MONTANT 2016 SAINT-MALO AGGLOMÉRATION : **306 000 €** (MONTANT 2017 NON DISPONIBLE) ;
 - MONTANT 2016 REDON : **35 000€** (IDEM).

Dans ce contexte, 2017 constitue une année charnière dans la mise en oeuvre des contrats de ville 2014-2020 et la nouvelle géographie prioritaire définie en 2014.

Rennes métropole, Saint-Malo agglomération et la Communauté d'agglomération du Pays de Redon ont signé un contrat de ville avec l'État.

La rénovation urbaine

L'État s'engage également dans la rénovation urbaine aux côtés des collectivités breilliennes.

Ainsi, Rennes et Saint-Malo sont engagés dans une démarche de rénovation des quartiers.

La visite du Président François Hollande à Maurepas le 16 février 2017 a permis d'officialiser l'accompagnement financier de l'ANRU dans le cadre du grand projet de renouvellement urbain de la ville de Rennes, qui s'inscrit dans la continuité des travaux opérés dans le cadre de l'ANRU1. La convention passée encadrant ce projet a été signée le 22 décembre 2017 : première convention signée

au niveau national, elle devient ainsi une valeur de référence.

Le projet rennais porte sur le renouvellement, entre 2016 et 2026, des quartiers d'intérêt national de Maurepas, Le Blossne et du quartier d'intérêt régional de Villejean. Le volume des investissements du projet global s'élève à 550 M€ avec une aide de l'ANRU de 100 M€ (70M€ de subventions + 30M€ de prêts).

Rennes et Saint-Malo ont, par ailleurs, été retenues afin de bénéficier de l'accompagnement de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) afin de poursuivre la transformation des quartiers.

Le projet d'intérêt régional de Saint-Malo est, pour sa part, en cours de finalisation.

L'ACCUEIL ET L'HÉBERGEMENT DE PUBLICS PRIORITAIRES

Zoom : La mise en place d'un SIAO unique en Ille-et-Vilaine

Pour plus d'efficacité, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) d'Ille-et-Vilaine, géré depuis 2017 par un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS), traite annuellement plus de 35 000 demandes d'hébergement d'urgence et plus de 500 demandes d'hébergement d'insertion.

Deux dossiers majeurs en 2017 :

- la préparation du transfert de gestion vers le SIAO 35 du dispositif téléphonique « 115 », qui gère plus de 30 000 appels par an ;
- la conclusion d'une nouvelle Convention pluriannuelle d'objectifs entre l'État et le SIAO 35 qui maintient la dimension territoriale des actions via chacune des associations gestionnaires des 5 antennes réparties sur le département.

#CHAP 2

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE



La politique départementale du logement et de l'hébergement pour la période 2017-2022 s'appuie sur le nouveau Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, signé conjointement, le 16 mars 2017, par l'État et le Conseil départemental.

Au nombre des enjeux majeurs de ce plan, sont à souligner deux nouveaux publics-cibles prioritaires (les jeunes sans ressources et les personnes souffrant d'addiction et de troubles psychiques), la prise en compte des spécificités des territoires, et une évolution nécessaire de l'offre de service.

L'AUGMENTATION ET LA RÉNOVATION DU PARC DE LOGEMENTS

Le nombre de logements locatifs sociaux, qui était de 60 000 en Ille-et-Vilaine au 1er janvier 2011, s'élève à 66 300 au 1er janvier 2017. Au 1er janvier 2018, on peut estimer ce nombre à environ 67 500. Avec ce rythme de production, sur les 32 communes soumises aux obligations de l'article 55 de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), 11 ont franchi le seuil de 20 % de logements sociaux.

Pour accompagner cette évolution du parc de logements sociaux, l'État a délégué 4,4 M€, au titre des aides à la pierre, en 2017 (4,3 M€ en 2016) aux 4 collectivités délégataires : Conseil départemental, Rennes métropole, Saint-Malo agglomération et Vitré communauté.

CHIFFRES CLÉS : LE LOGEMENT EN ILLE-ET-VILAINE⁶

- ▶ **10488** LOGEMENTS AUTORISÉS À LA CONSTRUCTION
- ▶ **9482** LOGEMENTS MIS EN CHANTIER
- ▶ **2227** AGRÉMENTS LLS DÉLIVRÉS*
- ▶ **1243** LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS ANAH*

Par ailleurs, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), fortement mobilisée en s'appuyant sur l'engagement des 4 collectivités délégataires (Conseil départemental, Rennes Métropole, Saint-Malo Agglomération et Vitré Communauté), a attribué à l'Ille-et-Vilaine une dotation de 10 468 060 € qui a permis d'améliorer les **qualités d'habitabilité** de plus de 1 200 logements en 2017, et d'aider



er à la remise en état de **9 copropriétés dégradées**, soit 44 logements, dans le centre ancien de Rennes.

Près de 900 de ces 1200 logements ont bénéficié de l'aide du programme « **Habiter Mieux** » au titre de la rénovation énergétique pour lequel une aide complémentaire de l'État de 1,6 M€ a été attribuée. Ce nombre, en nette augmentation par rapport aux années précédentes, devrait encore augmenter en 2018 grâce au renforcement du programme « Habiter Mieux ».

Pour mémoire, au plan régional, l'objectif de l'État et de la Région est de réhabiliter 45 000 logements par an à l'horizon 2020, déployant avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), sur l'ensemble du territoire, un réseau public de proximité, les **Plateformes locales de rénovation de l'habitat (PLRH)** pour accompagner les particuliers dans leurs projets de travaux.

CHIFFRES CLÉS :

- ▶ **5** PLRH EN PLACE, **3** EN COURS, **3** EN RÉFLEXION
- ▶ DANS LES **2 OU 3 ANS** À VENIR, TOUT LE TERRITOIRE SERA COUVERT PAR LE RÉSEAU DES PLRH.

Par ailleurs, les travaux de **réhabilitation** du centre d'hébergement et de réinsertion sociale (**CHRS**) situé rue du Bois Rondel à Rennes ont bénéficié d'une subvention de l'Anah à hauteur de 735 000 €.

AMÉLIORER LES RAPPORTS LOCATIFS

Pour régler leur différend à l'amiable, bailleurs et locataires peuvent s'adresser à la commission départementale de conciliation (créée dans chaque département par l'article 2 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs) dont le recours présente l'avantage d'être simple, rapide et gratuit et évite, en cas d'accord, le recours au juge.

La commission est compétente pour connaître des litiges concernant le parc public et le parc privé, notamment en termes d'augmentations de loyers, état des lieux, dépôt de garantie, charges locatives et réparations.

CHIFFRES CLÉS :

- ▶ **113** DEMANDES ÉCRITES EN 2017
- ▶ **9** RÉUNIONS
- ▶ **98** DOSSIERS TRAITÉS DONT **78 %** ONT FAIT L'OBJET D'UNE CONCILIATION RÉDUISANT D'AUTANT LA LISTE DES LITIGES TRAITÉS DANS LES TRIBUNAUX

Le contexte de l'année 2017 a été influencé par la suppression de la fonction de juge de proximité le 1er juillet 2017. Une augmentation du nombre de saisine de la commission de conciliation est prévisible en 2018.

#CHAP 2

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE



LA RÉVISION DU SCHEMA D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) 2012-2017, élaboré conjointement par l'État et le Conseil départemental, vise à réaliser un véritable maillage des aires d'accueil au niveau départemental.

Sa révision est lancée depuis mars 2017 sur la base des enjeux suivants :

- la diversification de l'offre d'accueil pour les gens du voyage itinérants qui occupent de manière permanente certaines aires d'accueil et le développement de l'offre d'habitat adapté pour les familles en voie de sédentarisation,
- la scolarisation et la lutte contre l'illettrisme,
- la consolidation de la gouvernance et du suivi du prochain schéma SDAGV 35.

L'approbation du schéma révisé est prévue au cours du dernier trimestre 2018.

Une offre éducative
et culturelle riche
et diversifiée

CHIFFRES CLÉS :

- ▶ **113 143** ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉES, EN RELATIVE STABILITÉ (- 30 EN MATERNELLE MAIS + 209 EN PRIMAIRE PAR RAPPORT À LA RENTRÉE 2016)
- ▶ **99 306** ÉLÈVES (+1745 ÉLÈVES PAR RAPPORT À LA RENTRÉE 2016) DANS LES COLLÈGES ET LES LYCÉES, TOUS RÉSEAUX ET NIVEAUX CONFONDUS

LES MESURES DE RENTRÉE 2017

- ▶ Réduire la difficulté scolaire dès les premières années des apprentissages fondamentaux et soutenir les élèves les plus fragiles : le **dédoublage CP en éducation prioritaire**

La mesure « 100 % de réussite en CP » trouve sa traduction dès la rentrée 2017 via la mise en place des CP à 12 en Réseaux d'éducation prioritaire (REP) + et dans certains REP du département de sorte que les publics les plus fragiles bénéficient prioritairement des conditions à même de faciliter leur réussite.

CHIFFRES CLÉS :

- ▶ UN ACCOMPAGNEMENT VOLONTARISTE EN TERMES DE NOMBRE DE POSTES ET D'IMPLANTATION
- ▶ **32 CLASSES** CP 100 % À 12 ÉLÈVES DANS LE DÉPARTEMENT DONT 6 EN REP RURAL (2 À L'EPP DE TREMBLAY ET 4 À L'EPP DE DOL DE BRETAGNE), 18 À RENNES, 8 À SAINT MALO

Le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) assure la mise en place et le suivi des dispositifs dans la concertation en s'appuyant sur un réseau de proximité, piloté par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale pour travailler au plus près des écoles.

▶ L'assouplissement de l'organisation de la semaine scolaire

Le décret n°2017-1108 du 28 juin 2017 élargit le champ des dérogations à la semaine scolaire ordinaire, permettant une organisation de la semaine sur 8 demi-journées, dont seulement 4 matinées. L'anticipation de la direction académique des services de l'éducation nationale en lien avec la DDCSPP a permis, dès la publication du décret, de répondre favorablement aux communautés éducatives pour lesquelles se dégagait un consensus autour d'un nouvel emploi du temps, mais également une volonté et une capacité à mettre en oeuvre cette évolution en moins de 3 mois.

Un tiers des communes d'Ille-et-Vilaine accueillant au moins une école publique (83) a reçu un accord du DASEN pour une application de cette dérogation dès septembre 2017. Cela représente 91 écoles publiques pour moins de 16 % des élèves scolarisés dans le premier degré public.

▶ « Devoirs faits »

Entré en vigueur au collège à la rentrée 2017, le programme « devoirs faits » est proposé aux élèves sur la base du volontariat. Ce programme vise à proposer aux élèves un accompagnement après la classe au collège. Il doit permettre à chaque enfant de travailler individuellement, au calme, pour faire ou refaire des exercices, apprendre ou réapprendre des leçons, exercer sa mémoire, travailler son sens de l'analyse.

Les moyens attribués à la mise en place du dispositif sont multiples

: attribution d'une indemnité de mission particulière pour les coordonnateurs, qui ont suivi une journée de formation, attribution d'heures supplémentaires effectives pour les personnels intervenant auprès des élèves, recrutement de services civiques, financement d'associations.

CHIFFRES CLÉS :

- ▶ LE DISPOSITIF CONCERNE **20%** DES COLLÉGIENS
- ▶ LES COLLÈGES PROPOSENT EN MOYENNE **18** PLACES HORAIRES DE DEVOIRS PAR SEMAINE
- ▶ LE NOMBRE MOYEN DE PLACES HORAIRES ACCESSIBLES À CHAQUE ÉLÈVE VA DE **1 À PLUS DE 5**
- ▶ LE DISPOSITIF EST PRIS EN CHARGE POUR **1/3** PAR LES ENSEIGNANTS, **1/3** PAR LES ASSISTANTS D'ÉDUCATION, **2%** PAR LES ASSOCIATIONS ET LE RESTE PAR LES SERVICES CIVIQUES (UNE SOIXANTAINE ONT ÉTÉ RECRUTÉS)

LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS ET LA RÉPONSE AUX BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

▶ Vers plus de mixité sociale à l'école

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de refondation pour l'école

#CHAP 2

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE



exprime dans son article 2 une volonté politique forte en donnant au Service Public de l'Éducation la nouvelle mission de veiller à la mixité sociale des publics scolarisés. L'éducation nationale et le Département d'Ille-et-Vilaine se sont engagés dans une démarche d'expérimentation en matière de mixité sociale. 3 territoires ont été identifiés : Redon, Saint Malo et Rennes.

Le secteur multi-collèges de Redon : à la rentrée 2017, les professions et catégories sociales (PCS) entre les deux établissements publics redonnais s'équilibrent.

Objectif Mixité sur le territoire de Saint-Malo : la re-sectorisation a pris effet à la rentrée 2017 : elle permet le rééquilibrage des effectifs des 3 collèges publics malouins, Charcot, Chateaubriand et Duguay Trouin, le collège Surcouf, en éducation prioritaire, collège où la mixité sociale était la plus faible, ayant fermé à la rentrée 2017. La totalité des moyens répartis sur les 4 collèges a été répartie sur les trois collèges maintenus.

L'échéance retenue pour le **territoire de Rennes** est la rentrée 2018.

► Inclusion scolaire et accompagnement des élèves en situation de handicap

Le nombre d'élèves handicapés (disposant d'un Projet Personnel de Scolarisation ou PPS) ou porteurs de maladies invalidantes (bénéficiaires d'un projet d'accueil individualisé ou PAI), scolarisés individuellement en milieu ordinaire continue de croître en 2017 : + 200.

Lors de la conférence nationale du handicap du 19 mai 2016, le Président de la République a annoncé une mesure exceptionnelle de création, par transformation de contrats aidés, de postes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap sous contrat de droit public (AESH). Cela représente 124 ETP en Ille-et-Vilaine à la rentrée 2017 (soit l'équivalent de 207 contrats signés).

► Scolarisation en dispositifs collectifs

- 45 ULIS école (unité localisée pour l'inclusion scolaire) accueillent 521 élèves en juin 2017 (32 publiques et 13 privées) ;

- 47 ULIS 2nd degré accueillent 509 élèves en juin 2017: 38 ULIS collège (24 dans le public) + 9 ULIS Lycée (5 dans le public) ;

- 2 unités d'enseignement maternelles pour élèves autistes scolarisent 14 élèves.

Scolarisation dans les établissements spécialisés

1519 élèves sont scolarisés dans les établissements sanitaires et médico-sociaux en juin 2017. 127 ETP sont consacrés à leur encadrement, dont 90 dans des établissements conventionnés, les autres étant sous contrat simple. Le déploiement de la politique d'externalisation des unités d'enseignement, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, s'est concrétisé par l'ouverture de deux unités en écoles élémentaires et de deux en collège.

► Scolarisation des élèves allophones

687 élèves nouvellement arrivés ont été accueillis à l'espace d'accueil du pôle départemental 35 du CASNAV (453 dans le second degré, et 234 dans le premier degré) pendant l'année 2017. La rentrée 2017 a vu s'accroître de 40% leur nombre par rapport à la rentrée précédente.

Le redéploiement des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) du premier degré (15 sur le département), a permis de répondre à cette forte augmentation du nombre d'élèves à scolariser en cette fin d'année civile. 2 UPE2A ont également été ouvertes sur le secteur de Fougères, pour répondre à des besoins sur ce territoire. La création d'une UPE2A en lycée général au lycée Pierre Mendès France permettra aux jeunes allophones ayant un

niveau scolaire équivalent à celui attendu au lycée de poursuivre des études dans l'enseignement général, avec un accompagnement en Français langue seconde (FLS).

La problématique de l'augmentation équivalente (40%) du nombre de mineurs non accompagnés, leur accueil, évaluation et leur affectation en lycée a également été l'objet d'une réflexion en partenariat avec le Conseil départemental et le Conseil régional en vue de développer à la rentrée 2018 les formations par alternance pour ces publics.

► Persévérance scolaire – la lutte contre le décrochage scolaire

Les trois dispositifs relais publics du département ont accueilli 71 jeunes en 2016-2017, sur une ou plusieurs sessions, dont une forte proportion de garçons (plus de 77%) et d'élèves de 4ème et 3ème (plus de 70%). Les modalités de prise en charge sont variées, selon que les dispositifs bénéficient ou non d'un éducateur et selon leur articulation avec les autres dispositifs existants présents sur les bassins.

Les **parcours dérogatoires de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)** permettent à des élèves de 15-16 ans ayant achevé leur scolarité au collège et en voie de décrochage ou déjà décrochés de bénéficier d'un accompagnement par la MLDS. 31 jeunes ont bénéficié du dispositif en 2016-2017, le plus souvent des garçons issus d'une classe de 2nde de LGT ou LP ou de 3ème et pour lesquels le parcours de formation doit être reconsidéré et particulièrement accompagné, souvent dans la perspective d'un contrat d'apprentissage. Ils ont été majoritairement accueillis dans les Actions d'Accueil et de Remobilisation à temps complet de la MLDS.

Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) : en matière de décrochage scolaire, l'académie de Rennes connaît une

situation plutôt favorable comparativement à la situation nationale (taux de sorties précoces parmi les plus faibles de France). Quatre PSAD fonctionnent en Ille-et-Vilaine (Rennes, Fougères-Vitré, Redon et Saint-Malo) et sont co-pilotées chacune par un directeur de CIO et un directeur de mission locale.

CHIFFRES CLÉS : DONNÉES DE LA CAMPAGNE PSAD DE NOVEMBRE 2016 EN ILLE-ET-VILAINE (PAR RAPPORT À LA CAMPAGNE PSAD DE NOVEMBRE 2015)

► LE NOMBRE DE JEUNES À CONTACTER APRÈS FIABILISATION DES LISTES FOURNIES PAR LE SIEI (SYSTÈME INTERMINISTÉRIEL D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS) BAISSÉ CETTE ANNÉE (**610** JEUNES EN 2016 CONTRE **706** L'ANNÉE PRÉCÉDENTE). SANS DOUTE FAUT-IL Y VOIR LES PREMIERS EFFETS DES EFFORTS DÉPLOYÉS EN FAVEUR DU MAINTIEN EN FORMATION

► LE NOMBRE DE JEUNES QUI RESTENT INJOIGNABLES (COORDONNÉES ERRONÉES, ABSENCE DE RÉPONSE AUX TENTATIVES DE CONTACT) BAISSÉ NOTABLEMENT (179 CONTRE 250) ; - **275** JEUNES DÉCROCHEURS ONT ÉTÉ PRIS EN CHARGE PAR LES PSAD D'ILLE-ET-VILAINE SUR LA CAMPAGNE DE NOVEMBRE 2016

#CHAP 2

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE



CHIFFRES CLÉS : DONNÉES DE LA CAMPAGNE PSAD DE NOVEMBRE 2016 EN ILLE-ET-VILAINE (PAR RAPPORT À LA CAMPAGNE PSAD DE NOVEMBRE 2015)

- PARMIS EUX, **239** JEUNES SONT ENTRÉS DANS UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT (MISSION LOCALE OU MLDS POUR L'ESSENTIEL) ET 36 JEUNES SONT REVENUS EN FORMATION INITIALE

LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES : BRETON ET GALLO

Dans le cadre de la convention signée en 2015 entre l'État et la Région, les partenaires se fixent comme objectifs de promouvoir l'enseignement de la langue bretonne et d'accroître la scolarisation des élèves en filière bilingue. Dans le premier degré, une attention particulière doit être portée à la possibilité d'offrir une sensibilisation à la langue et à la culture bretonne dans l'enseignement.

De ce fait, le Département a mis en place en 2017 des stages de formation sur la langue et la culture continue en direction des écoles bénéficiaires ou non de filières bilingues. La rentrée 2017 marque l'arrivée d'une conseillère pédagogique Langues et cultures régionales pour le département de l'Ille-et-Vilaine.

CHIFFRES CLÉS : L'ENSEIGNEMENT DU BRETON

- **39** ENSEIGNANTS DONT **8** PROFESSEURS DES ÉCOLES STAGIAIRES
- **3** NOUVEAUX SITES : LA BOUËXIÈRE (CIRCONSCRIPTION DE LIFFRÉ), LA GUERCHE DE BRETAGNE (CIRCONSCRIPTION DE CHÂTEAUBOURG), VAL D'ANAST - MAURE DE BRETAGNE (CIRCONSCRIPTION DE REDON)
- **14** SITES SUR **9** CIRCONSCRIPTIONS
- **692** ÉLÈVES SCOLARISÉS EN CLASSE BILINGUE DE LA TOUTE PETITE SECTION AU CM2

Enfin, l'enseignement du gallo est décliné sous forme d'initiation dans le cadre de projets de sensibilisation à la culture galloise.

LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET LA DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE

L'éducation artistique et culturelle est une priorité ministérielle forte qui, outre les enseignements artistiques dans les lycées, passe notamment par :

- les projets relevant du partenariat avec des professionnels de l'art et de la culture (temps scolaire et hors temps scolaires) ;

- des actions de médiation telles que la formation « sensibilisation à la médiation culturelle » en direction des travailleurs sociaux et animateurs jeunesse (mise en place avec le Conseil départemental à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine). Mais la démocratisation de la culture c'est aussi l'accès de tous à la culture : publics éloignés de la culture au niveau géographique, social, en situation de handicap,... Ainsi, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bretagne a-t-elle intensifié son soutien aux services éducatifs des structures culturelles en menant un travail particulier auprès des publics prioritaires.

Zoom : 2 exemples de dispositifs financés en 2017

- 2 contrats «Territoire-lecture» (CTL) mis en oeuvre avec le Département et Rennes Métropole. Ils visent à accompagner des projets pluriannuels, notamment en direction des jeunes publics, dans les milieux ruraux, périurbains et ultramarins,

- Passeurs d'Images a pour objectif l'éducation à l'image et au cinéma vers les publics jeunes et scolaires. Dans ce cadre, grâce à des partenariats interministériels et à la Région Bretagne, ont vu le jour des projets impliquant des jeunes habitants des quartiers prioritaires ou des communes en zone rurale : Comptoir du Doc et la MJC du Grand Cordel à Maurepas Rennes, Le cinéma Le Club à Fougères et la Maison d'Accueil du Pays de Redon.

► L'éducation artistique et culturelle (EAC)

L'action de la DRAC porte sur :

- le renforcement des services éducatifs des structures avec une attention particulière à leur organisation et aux emplois de médiation dans les territoires prioritaires souvent dépourvus de ressources artistiques et culturelles ;

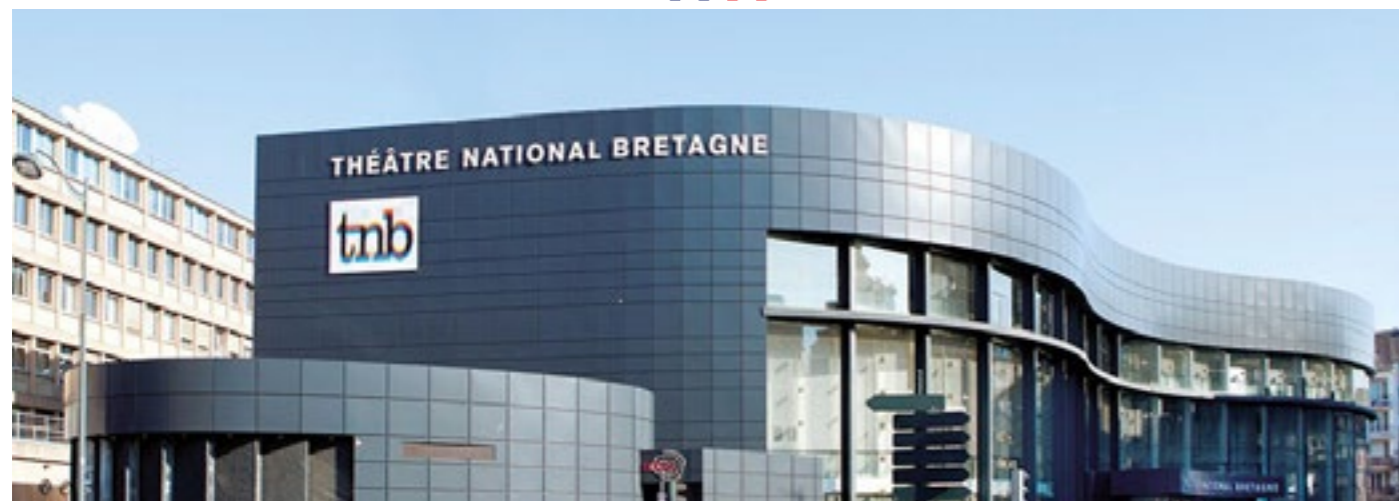
- le fonds de soutien EAC qui permet de financer des projets retenus entre l'État (culture/éducation nationale) et les collectivités sur les territoires définis conjointement comme prioritaires.

CHIFFRES CLÉS :

- **203 100 €** AU PROFIT DE **59** PROJETS PORTÉS PAR DES RÉSIDENCES D'ARTISTES EN MILIEU SCOLAIRE
- **49** STRUCTURES CULTURELLES DONT **22** SERVICES ÉDUCATIFS AU TITRE DE LEUR PROGRAMMATION SUR L'ANNÉE SCOLAIRE, LES AUTRES STRUCTURES ÉTANT AIDÉES SUR DES FORMATIONS OU DES PROJETS POUR UN MONTANT DE **548 100€**
- **203 500€** AU PROFIT DE 59 PROJETS PORTÉS PAR DES STRUCTURES CULTURELLES SUR DES TERRITOIRES ET AUPRÈS DE PUBLICS PRIORITAIRES (ÉDUCATION NATIONALE ET ENSEIGNEMENT AGRICOLE)
- **173 330 €** POUR **3** ACTIONS DE FORMATION INITIALE ET CONTINUE, LE CENTRE DE FORMATION DE MUSICIENS INTERVENANTS (CFMI) DE L'UNIVERSITÉ RENNES 2, L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (ESPE).

#CHAP 2

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE



► L'enseignement supérieur : les conservatoires et l'école du TNB

L'engagement financier de l'État en direction des conservatoires en tant que lieux de démocratisation a été conforté :

- le conservatoire à rayonnement régional de Rennes a bénéficié de 330 000 € de la DRAC en 2017 ;
- les conservatoires à rayonnement communal et intercommunal font également l'objet de financements.

Ainsi 21 000 € ont été versés à l'école de musique et de danse de Chartres de Bretagne et 16 240 € à l'école de musique de la Flume au Rheu. École la plus demandée après le conservatoire de Paris, l'école du Théâtre National de Bretagne est soutenue par la DRAC à hauteur de 190 000 €. L'école européenne supérieure d'art de Bretagne (EES-AB) a, pour sa part, bénéficié d'une aide au fonctionnement d'1 M€.

Enfin, la DRAC a financé à hauteur de 62 870 €, 5 actions en matière d'enseignement artistique obligatoire (spécialité danse au Triangle à Rennes, spécialité théâtre au TNB ou spécialité cinéma à l'association CLAIR OBSCUR).

► Action territoriale et publics prioritaires

Pour que chacun ait accès à la culture les «résidences de territoire» sont des outils partenariaux efficaces pour mettre en relation un artiste, un auteur, des oeuvres et des publics de territoires repérés comme prioritaires.

Dans le cadre de la politique de la ville et la lutte contre l'exclusion : la DRAC a soutenu des projets en partenariat entre les structures sociales et culturelles pour un total de 27 500 € en étant attentive à la géographie prioritaire, et en maintenant une forte exigence culturelle et artistique.

► Zoom : un projet structurant pour le quartier du Blossne à Rennes

Le projet porté par Ars Nomadis, "les chants du Blossne" a associé le Conservatoire à Rayonnement Régional de Rennes et a bénéficié d'une aide de l'État de 5 000 €.

La politique spécifique envers les territoires ruraux a été financée à hauteur de 16 000 €. Au plan territorial, la DRAC soutient les « scènes de territoire» en tant que lieux de proximité, situés pour la plupart, dans des territoires peu irrigués culturellement. Ces lieux de diffusion et de création important sont également des points d'appuis pour mener des actions vers les publics adulte et scolaire en partenariat avec les collectivités territoriales. Le village site d'expérimentation artistique à Bazouge La Pérouse a été aidé à hauteur de 10 000 € par exemple.

La DRAC est également intervenue en faveur de la cohésion sociale pour un montant de 114 000 €.

Zoom : le projet "Déplaces"

Aidé par la DRAC à hauteur de 6 000 €, ce projet est porté par l'association « Danse à tous les étages » qui rassemble des personnes migrantes et des habitants de la ville de Rennes. L'association propose des ateliers de création chorégraphiques sur une période de plusieurs mois au Musée de la Danse avec les artistes associés au projet. Culture et santé, culture et justice sont également au coeur des priorités de la DRAC. Peuvent ainsi être soulignés au titre de 2017 :

- le renouvellement de la convention interministérielle et le maintien de la dynamique de l'appel à projet DRAC-ARS, se traduisant par le soutien à parité de 13 projets pour un montant de 24 000 €.

- le fort partenariat avec l'administration pénitentiaire et la structuration du partenariat avec les services de la protection judiciaire de la jeunesse, avec un axe fort, la lutte contre l'illettrisme, soit au global : 11 projets financés à hauteur de 33 175 €



5 Société d'Accélération du Transfert de Technologies SATT « Ouest Valorisation » : créée le 20 juillet 2012 par l'UEB et l'UNAM, les organismes de recherche (CNRS, INSERM et IRD) et la Caisse des Dépôts

6 données SITADEL -SISAL-infocentre Anah : bureau du CRHH du 20 février 2018

#CHAP 3

ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DES TERRITOIRES BRETEILLIENS



Pour un développement équilibré des territoires bretilliens

UNE NOUVELLE ÉTAPE DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les 3 et 4 juillet 2017, le Président de la République et le Premier ministre ont présenté au Parlement les nouvelles orientations que se fixe l'État pour les prochaines années en ce qui concerne l'organisation des territoires et les relations avec les collectivités territoriales. Le Gouvernement a décidé de donner toutes leurs forces aux libertés locales dans le cadre de **cinq grands chantiers** (structures, compétences, finances, réduction de la fracture territoriale et renforcement de l'égalité des chances) et d'**une méthode de travail** qui repose sur la confiance, le volontariat et la tenue d'échanges réguliers notamment lors de la conférence nationale des territoires.

Ces chantiers, qui prendront corps en 2018 et dans les années suivantes, seront conduits en cherchant à concilier des objectifs de liberté, d'efficacité et de confiance en permettant, en fonction de la volonté locale, les regroupements, les expérimentations et les innovations justifiées par l'intérêt général et par l'effort de maîtrise des dépenses publiques.

Cette nouvelle approche, notamment dans les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales, prendra la forme du dispositif contractuel adopté à l'issue de la conférence nationale des territoires de Cahors (14 décembre 2017), fixé par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022

afin d'encadrer la progression sur trois ans des dépenses réelles de fonctionnement.

Sont concernés en Ile-et-Vilaine, le Département, Rennes Métropole et les villes de Rennes et de Saint-Malo. D'autres collectivités et intercommunalités peuvent s'inscrire dans ce dispositif sur la base du volontariat. Les contrats devront être conclus avant la fin du premier semestre 2018.

En 2017, les autres chantiers menés ou accompagnés par les services de l'État en Ile-et-Vilaine se sont placés dans la continuité des réformes connues en 2016. Ainsi, entré en vigueur le 1er janvier 2017, le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale a permis une diminution sensible du nombre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP).

CHIFFRES CLÉS :

- ▶ **345** COMMUNES
- ▶ **18** EPCI-FP COMPORTANT EN MOYENNE 20 COMMUNES ET **61 400** HABITANTS : **13** COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, **4** COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION, **1** MÉTROPOLE (AU 01/01/2018)
- ▶ **6** COMMUNES NOUVELLES (2016-2017)
- ▶ **146** SYNDICATS DE COMMUNES (**99** SYNDICATS INTERCOMMUNAUX À VOCATION UNIQUE, **9** SYNDICATS INTERCOMMUNAUX À VOCATION MULTIPLE ET **38** SYNDICATS MIXTES, AU 01/01/2017)

#CHAP 3

ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE
DES TERRITOIRES BREILLIENS

CHIFFRES CLÉS :

- ▶ TAILLE MOYENNE DES SYNDICATS DE COMMUNES :
NOMBRE DE COMMUNES **7,9** ; NOMBRE D'HABITANTS
23 655
- ▶ **38** SYNDICATS MIXTES.

Les travaux de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) se sont centrés sur deux objectifs :

- la rationalisation de l'organisation des syndicats intercommunaux compétents en matière d'eau potable et d'ordures ménagères et des syndicats à faible activité
- la préparation du transfert de la compétence obligatoire de la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) au 1er janvier 2018.

Par ailleurs, la transformation de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine vers la création de l'établissement public territorial du bassin (EPTB) de la Vilaine a été accompagnée.

Sur le dernier trimestre, de nombreux arrêtés statutaires ont été pris afin d'entériner le transfert de compétences visant à permettre aux EPCI à fiscalité propre de bénéficier de la Dotation globale de fonctionnement bonifiée.

Les services de l'État se sont aussi mobilisés dans l'accompagnement des projets de création de communes nouvelles à horizon 1er janvier 2019 : 8 projets sont déclarés à ce jour.

La mise à jour des documents
de planification et d'urbanismePLUSIEURS RÉFORMES IMPORTANTES INTERVENUES EN 2017
MAIS AUSSI ANTÉRIEUREMENT ONT MODIFIÉ EN PROFONDEUR
L'APPROCHE DE L'URBANISME

Ainsi, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 (dite loi ALUR) a prévu la caducité des plans d'occupation des sols (POS) au 1er janvier 2017 si un plan local d'urbanisme (PLU) n'a pas été prescrit avant le 31 décembre 2015 et approuvé au 27 mars 2017.

Une vingtaine de POS sont donc devenus caducs avec pour effet l'instauration du règlement national d'urbanisme (RNU) sur les communes concernées et ses conséquences en termes de procédure.

La loi pour l'Égalité et la Citoyenneté du 27 janvier 2017 a conforté l'échelle de planification stratégique que représente le schéma de cohérence territoriale (SCoT) en permettant la poursuite des procédures et la gestion des SCoT existants malgré les refontes de la carte intercommunale. Cette loi conforte également l'exercice de la compétence PLU par les communautés de communes et métropoles, en apportant la souplesse et l'adaptabilité nécessaire.

Ces évolutions s'ajoutent à des mesures antérieures qui produisent désormais leur plein effet :

- recodification du code de l'urbanisme afin de permettre un accès plus rapide et facile aux règles applicables aux documents d'urbanisme, réforme et modernisation du contenu des plans locaux d'urbanisme afin de rompre avec une rédaction issue des POS, devenue inadaptée pour traduire les enjeux contemporains de l'urbanisme
- dispositions de la loi ALUR adaptées par les lois Macron et NOTRe avec des effets sur l'urbanisation en campagne et l'achèvement des procédures d'urbanisme en cas de PLU intercommunal
- enfin, sur le plan départemental, après l'approbation du plan de prévention des risques littoraux (submersion marine) pour les communes du Marais de Dol en août 2016, celui de Saint-Malo a été approuvé en juillet 2017.

Pour une bonne compréhension de ces réformes, la direction départementale des territoires et de la mer accompagne ses partenaires. Elle a notamment organisé de nombreuses réunions pédagogiques auprès des élus, des services techniques des collectivités locales, des bureaux d'études, des commissaires enquêteurs. Des documents techniques sont accessibles sur le site internet de la préfecture.

S'agissant de la prise en compte de la loi littoral, tant pour les documents d'urbanisme que pour les autorisations du droit des sols, les services de l'État (DREAL et DDTM) ont élaboré un référentiel, actualisé en fonction des évolutions jurisprudentielles, afin de permettre une approche illustrée, unifiée et juridiquement sécurisée des modalités d'application de la loi Littoral. Les fiches sont disponibles sur le site internet de la DREAL.

Une lettre sur l'état d'avancement du Géoportail de l'urbanisme est périodiquement envoyée aux collectivités afin de faciliter son déploiement impliquant la numérisation et la publication de tous les documents d'urbanisme sur cette plate-forme nationale par les collectivités territoriales avant le 1er janvier 2020.

Les services de l'État, outre l'instruction des actes pris au nom de l'État et pour la vingtaine de communes sans document d'urbanisme soumises au règlement national d'urbanisme (967 actes en 2017), ont informé les communes concernées par la caducité des POS des conséquences en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme et pris les dispositions nécessaires pour émettre, dans le délai imparti, l'avis conforme du préfet.

LES SCOT EN ILLE-ET-VILAINE

Le territoire d'Ille-et-Vilaine est couvert par 7 SCoT (sachant qu'au 1er janvier 2017, à la suite de l'évolution du périmètre des intercommunalités, 12 communes du département sont en zone blanche à l'intérieur d'un périmètre de SCoT).

Les lois Grenelle 2 du 12 juillet 2010 et Alur du 24 mars 2014, ainsi que la modification du périmètre des intercommunalités, ont rendu nécessaire la mise en révision des SCoT du département.

Dans ce cadre, les révisions des SCoT des Pays de Rennes et de Redon ont été approuvées respectivement en 2015 et fin 2016. En 2017, 3 révisions ont été approuvées (Pays des Vallons de Vilaine, de Saint-Malo et de Brocéliande) et une est en phase d'approbation (Pays de Vitry). Le SCoT du Pays de Fougères poursuit sa procédure de révision.

En 2017, la DDTM et ses délégations territoriales se sont investies à différentes étapes lors de la révision des SCoT et selon l'état

#CHAP 3

ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE
DES TERRITOIRES BRETEILLIENS



d'avancement de ces schémas :

- élaboration et portage des notes d'enjeux
- production des porter-à-connaissance
- participation aux réunions des personnes publiques associées ou à des commissions thématiques et études préalables
- rédaction d'avis sur les projets arrêtés
- suivi et évaluation

La DDTM 35 et l'AUDIAR (Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise) ont relancé la démarche Inter-SCoT sur le département, démarche qui vise à faire dialoguer ces collectivités, avec pour objectif la convergence et la mise en cohérence de leurs politiques publiques de territoire. Partant des attentes exprimées par les élus des syndicats mixtes des sept SCoT d'Ille-et-Vilaine, des ateliers ont été organisés sur différentes thématiques : mobilités, attractivité des centres-bourgs, urbanisme commercial, implantation des activités économiques et reconversion des friches.

Un comité de pilotage est envisagé au premier trimestre 2018 afin de faire un premier bilan de la tenue des ateliers, proposer des perspectives pour la démarche et établir une nouvelle feuille de route.

LES PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU ET PLUI, CARTES COMMUNALES)

S'agissant des procédures de niveau communal, une centaine de procédures (PLU et cartes communales) sont en cours, environ 200 PLU sont approuvés et une vingtaine de communes sont sans document d'urbanisme.

En ce qui concerne les procédures de niveau intercommunal, 3 nouvelles communautés de communes ont pris la compétence en matière de PLU en 2017 : Montfort Communauté, Brocéliande et Bretagne Romantique. Elles s'ajoutent aux 4 EPCI la possédant déjà : Rennes Métropole, Val d'Ille-Aubigné, Bretagne Porte de Loire et Couesnon Marches de Bretagne (cette dernière ayant arrêté son projet en 2017 pour la partie ex - communauté de communes du Coglais).

Outre l'action habituelle concernant les PLU communaux (porter à connaissance, avis, participation aux réunions des personnes publiques associées-PPA), l'action des services de l'État, en particulier celle de la DDTM s'est traduite tout d'abord par l'accompagnement de l'ensemble des collectivités engagées dans la démarche PLUi. La participation des délégations territoriales aux diverses réunions des personnes publiques associées et réunions thématiques organisées par les EPCI a permis d'accompagner et de conseiller les collectivités sur ce sujet.

Pour permettre une meilleure prise en compte des enjeux du territoire, la DDTM formalise également son point de vue à travers une « note d'enjeux » transmise à la collectivité en amont de la démarche d'élaboration de son document intercommunal et permettant d'alimenter le travail de diagnostic territorial de la collectivité.

Enfin, il faut noter, que le 1er document d'urbanisme intercommunal arrêté sur le territoire breteillien (communauté de communes Couesnon Marche de Bretagne) a fait l'objet d'un avis favorable du préfet.

annexe carte

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES DE TOUS LES BRETEILLIENS : LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP)

Afin de moderniser l'organisation territoriale et soutenir le développement des territoires, la loi NOTRe confie à l'État et au Département l'élaboration conjointe d'un Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

L'Ille-et-Vilaine bénéficie d'une situation globalement favorable quant à la présence et à l'accessibilité des services au public. Pour autant, le diagnostic initial, fruit d'une analyse tant quantitative que qualitative, a mis en évidence certaines disparités territoriales, plus particulièrement aux franges du département. Une « enquête en ligne » en direction de l'ensemble des maires du département a souligné le fait que la population breteillienne considère l'accessibilité comme étant satisfaisante mais menacée. Une attention particulière a été appelée en matière d'accessibilité aux services médicaux et sociaux.

Validé en juin par le préfet et par l'assemblée départementale, le SDAASP a été définitivement arrêté en fin d'année 2017, pour une durée de six ans. Élaboré en cohérence avec l'ensemble des schémas en vigueur, tant au niveau départemental que régional, ce schéma se veut vivant, évolutif et participatif et doit, bien entendu faire l'objet d'une évaluation. Il est conçu pour l'amélioration du quotidien des breteilliens qui en sont, aussi, les parties prenantes.

Quatre grandes priorités stratégiques ont ainsi été retenues avec, pour certaines, des objectifs stratégiques multiples :

1. améliorer et affiner le diagnostic pour une évaluation constante
2. renforcer la qualité et la proximité de l'offre de services
 - maintenir une offre de santé dans les territoires de proximité
 - organiser le premier accueil social inconditionnel
 - maintenir le commerce et les services de proximité
3. améliorer l'accès aux services par la mobilité et le numérique
 - favoriser des alternatives aux modes classiques de mobilité et l'itinérance des services
 - accompagner les usages numériques et leur appropriation
4. répondre aux enjeux locaux par une stratégie territorialisée.

Le premier semestre 2018 est consacré à la déclinaison de ces différents objectifs au travers d'un plan d'action, dans le cadre de l'animation des groupes thématiques définis (GT), auxquels se sont inscrits toutes les parties prenantes du SDAASP, des institutions à la société civile.

LA SANTÉ DANS LES TERRITOIRES

En matière de santé, en 2017, près de 21 % de la population bretonne est couverte par un **contrat local de santé** (CLS), contrat qui vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en agissant sur tous les champs, favorisant ainsi une approche globale de la santé avec l'ensemble des acteurs du territoire.

#CHAP 3

ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE
DES TERRITOIRES BRETEILLIENS



6 territoires sont mobilisés en Ille-et-Vilaine sur cette démarche
: il s'agit du plus fort maillage territorial de la région.

Zoom : Le CLS de Brocéliande

Signé en juillet 2017, il regroupe 13 partenaires engagés auprès de l'Agence Régionale de Santé et du Syndicat mixte du Pays de Brocéliande. Sa mise en oeuvre sur la période 2017-2020, s'articule autour de 2 grands axes :

- favoriser la fluidité des parcours par une adaptation de l'offre de santé et des coordinations, pour garantir aux usagers une prise en charge de qualité, qui optimise les parcours de soins et de santé en renforçant la coordination entre les acteurs dans un objectif de cohérence et d'efficacité de l'offre territoriale

- faire en sorte que la population du pays de Brocéliande bénéficie de conditions de vie favorables à la santé. Cet axe vise à améliorer durablement les conditions de vie des habitants du territoire.

La mutualisation en matière d'offre de soins est particulièrement développée en Bretagne, puisque 100 sites de maisons de santé pluridisciplinaires, en fonctionnement et en projet, sont répertoriés en région au 1er janvier 2018. En Ille-et-Vilaine, 31 structures d'exercice coordonné et une structure en projet, existent et sont reconnues par l'ARS, soit un tiers des maisons de santé bretonnes.

Selon le zonage arrêté en 2014 sur l'offre de soins de premier recours en Bretagne, la répartition départementale des 31 sites est la suivante : 1 en Zones prioritaires, 13 en zones fragiles, 9 en Zones à surveiller, 5 en Zones avec peu de difficultés et 3 en Zones sans difficultés.

CHIFFRES CLÉS LES MSP BRETEILLIENNES EN 2017 :

- ▶ FORMALISATION D'UN PROJET DE SANTÉ : LE SITE DE SAINT-GILLES A BÉNÉFICIÉ D'UN **ACCOMPAGNEMENT DE L'ARS POUR CE PROJET**
- ▶ **2 NOUVELLES MSP** (SUR LES 10 EN RÉGION BRETAGNE), CRÉÉES EN ILLE-ET-VILAINE, À LOUVIGNÉ DE BAIS (ZONE FRAGILE) ET À GOVEN (ZONE À SURVEILLER).

Toutes les catégories des professionnels de santé libéraux sont représentés dans ces structures (médecins généralistes, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, infirmiers, masso-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptiste, pédicures-podologues, diététiciennes, psychologues, ostéopathes).

Annexe carte p.84

ES CONTRATS DE RURALITÉ

Le 3e comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, a initié le déploiement de contrats de ruralité. Cet outil de contractualisation multi-partenarial permet d'envisager, à l'échelle inter-communale ou celle d'un pôle d'équilibre de territoires ruraux (PETR), les projets de développement local qui répondent aux enjeux locaux. Il permet à l'État local d'accompagner, les collectivités dans leur stratégie territorialisée, quatrième grande priorité retenue dans le cadre du SDAASP.

Ce document intégrateur et qui fédère l'ensemble des parties prenantes sur un territoire permet de mettre en perspective les moyens de chacun, au bénéfice des projets du territoire à mener en termes d'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, d'accès aux services et aux soins, de mobilité, de transition écologique et de cohésion sociale.

Cette contractualisation de l'État avec ses partenaires vaut pour la période 2017-2020. Le Conseil départemental 35, la Caisse des dépôts et de consignations (CDC) et l'Agence régionale de santé (ARS) sont signataires du contrat aux côtés de l'EPCI/PETR. Le Conseil régional de Bretagne est un partenaire non signataire, mais toujours représenté dans les instances de gouvernance.

Chaque année, l'État négocie une annexe financière, à la lumière des priorités d'intervention locale définies, de la qualité et de la pertinence des projets. Par la mobilisation de ses financements, l'État contribue à soutenir l'investissement local tout en apportant une solidarité nationale à celles mobilisées par les collectivités locales. Annexe carte p.84

CHIFFRES CLÉS :

- ▶ **10** CONTRATS DE RURALITÉ SIGNÉS EN 2017
- ▶ **71** PROJETS INSCRITS AUX ANNEXES FINANCIÈRES
- ▶ **3,5 M€** AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT
- ▶ **4 M€** AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX. SOIT PLUS DE **7,5 M€** INVESTIS

CONSOLIDER LE MAILLAGE DES BOURGS RURAUX ET DES VILLES DE BRETAGNE : DE NOUVEAUX OUTILS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Renforcer les centralités à toutes les échelles. - Annexe Carte-

L'État, la Région Bretagne, l'Établissement Public Foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts et Consignations ont lancé, en 2017, deux appels à candidatures « Dynamisme des bourgs ruraux en Bretagne » et « Dynamisme des villes en Bretagne ». L'enjeu de cette démarche novatrice est de soutenir les projets des communes qui réinventent leur centre (ville ou bourg), pour l'adapter aux changements de mode de vie de leurs habitants et renforcer leur attractivité.

Deux cycles de candidatures ont été organisés :

- un cycle « Études » portant sur la définition d'une stratégie de reconquête durable de l'attractivité,
- un cycle « Opérationnel » portant sur la programmation d'opérations nécessaires à la réalisation du plan d'actions et à leur exécution.

Les projets ont été analysés et évalués notamment en tenant compte de l'approche transversale, la pertinence du périmètre, la méthode de concertation et l'implication intercommunale. Le caractère innovant, l'expérimentation et les perspectives d'essaimage ont guidé les partenaires dans le choix des projets portés, en Ille-et-Vilaine, par 14 collectivités qui ont su proposer des projets innovants, expérimentaux et globaux :

#CHAP 3

ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE
DES TERRITOIRES BREILLIENS



Cycle « Études » :

Bourgs : Breteil / Iffendic / Pipriac / Saint-Georges de Reintembault.
Villes : Montfort sur Meu / Plélan le Grand.

Cycle « Opérationnel » :

Bourgs : Guipry-Messac / Louvigné-du-Désert / Val d'Anast / Le Perdre / Saint-Hilaire des Landes / Saulnières / Servon-sur-Vilaine.

Ville : Redon.

Zoom : L'étude de revitalisation de la commune nouvelle de Guipry-Messac

A la suite de l'appel à manifestation d'intérêt national de 2014, les services de l'État ont accompagné la commune nouvelle de Guipry-Messac pour réaliser une étude de revitalisation, à la fois d'un point de vue financier et technique. Dans le prolongement de cette étude, dont les résultats ont été validés en avril 2017, la commune a répondu à l'appel à candidatures « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne ». Le dossier a été retenu au titre du cycle opérationnel pour un soutien financier de 1 000 000 €.

L'approche de la commune se caractérise par la prise en compte des deux anciennes communes, inscrites dans le même tissu urbain, en prenant en compte le secteur de la gare. Le lien entre les 2 pôles est valorisé par une intervention sur la passerelle du pont de la Vilaine.

Zoom : Étude sur « les dynamiques des territoires ruraux – Co-construction d'une vision stratégique du territoire de Couesnon Marches de Bretagne »

Au plan national et local, l'État s'engage auprès des territoires pour chercher à lever les difficultés que traversent actuellement certains espaces ruraux : perte et vieillissement de la population, logements

vacants ou dégradés, fragilité de l'emploi et disparition du commerce de proximité dans les centres, absence de transports collectifs, sentiment d'abandon d'une partie de la population...

Dans ce contexte national, la nouvelle intercommunalité Couesnon Marches de Bretagne a initié une réflexion avec l'appui des services de l'État et du bureau d'étude Cerema. Cette démarche partenariale vise à identifier des leviers d'actions pour un développement durable, à définir des axes prioritaires d'intervention qui seront le socle d'un projet de territoire de la collectivité.

Sur la base d'ateliers participatifs (services de l'État, élus, services techniques, société civile), de visites de terrain, et de travaux cartographiques, des axes d'intervention émergent, répondant notamment aux questions de la valorisation des ressources naturelles et du développement territorial, de l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie et des offres de mobilités, de la maîtrise énergétique et la valorisation de l'agriculture, du maintien du commerce et de la revitalisation des centres-bourgs...

La démarche engagée fin 2017 devrait s'achever début 2018. Elle permettra à la collectivité de disposer d'un cadre cohérent et partagé pour agir plus efficacement. Pour les services de l'État, cette réflexion a permis de partager avec l'intercommunalité les enjeux du territoire et de la gouvernance, à travers un rôle de facilitateur probablement plus constructif sur le portage des politiques publiques.

Ce territoire a été retenu au plan national dans le cadre de l'actualisation des zones de revitalisation rurale (ZRR).

SOUTENIR L'INVESTISSEMENT LOCAL

Au terme de l'exercice 2017, la situation financière des collectivités territoriales en Ille-et-Vilaine est restée globalement saine. Les collectivités territoriales ont montré une réelle maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement dans le respect de la contribution qui leur était demandée par l'État à l'objectif de maîtrise des dépenses publiques.

Cette contribution a été réduite de moitié en 2017 afin de permettre de relancer les dépenses d'investissement dont l'évolution était marquée par un recul plus ou moins accentué selon le type de collectivité. En outre, nombre de collectivités d'Ille-et-Vilaine ont vu leur contribution à cet effort compensé par l'augmentation de la dotation de solidarité rurale et de la dotation de solidarité urbaine. Le département reste généralement bénéficiaire des mécanismes de péréquation horizontale.

En outre, le produit de la fiscalité directe locale a enregistré une progression supérieure à la baisse des dotations. Le département d'Ille-et-Vilaine bénéficie en effet d'un dynamisme démographique et économique qui a notamment pour conséquence d'augmenter les bases d'imposition.

Annexe tableau p.84

Le soutien à l'investissement local s'est traduit en particulier par l'augmentation de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et du fonds national pour l'aménagement et le développement des territoires.

Ceux-ci ont progressé de plus de 23 % entre 2016 et 2017.

CHIFFRES CLÉS :

► MONTANTS ENGAGÉS 2017

- DETR : **11,05 M€**
- DSIL PACTE MÉTROPOLITAIN : **7,85 M€**
- DSIL CONTRATS DE RURALITÉ : **3,55 M€**
- DSIL PRIORITÉS THÉMATIQUES : **6,82 M€**
- FNADT : **0,84 M€**

TOTAL : 30,11 M€ (+23,04%)

► MONTANTS ENGAGÉS 2016

- DETR : **11,05 M€**
- DSIL PACTE MÉTROPOLITAIN / DSIL CONTRATS DE RURALITÉ / DSIL PRIORITÉS THÉMATIQUES : **12,97 M€**
- FNADT : **1,38 M€**

TOTAL : 24,47 M€

Le montant cumulé des travaux soutenus par la DETR en 2017 s'élève à 43 M€ (194 dossiers, taux de subvention moyen de 25 %). Les projets soutenus concernent en priorité des aménagements dans les bâtiments scolaires (construction, extension, acquisition de premier équipement et de matériel informatique ; 28 % des dossiers retenus et 31 % des crédits programmés), l'amélioration des

#CHAP 3

ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE
DES TERRITOIRES BREILLIENS



bâtiments publics (construction, extension, réhabilitations, mise aux normes accessibilité, rénovation énergétique ; 34 % des dossiers retenus et 27 % des crédits programmés) et les équipements de sécurité (aménagement à proximité des écoles, en centre-bourg, cheminement piétonnier, pistes cyclables ; 18 % des dossiers retenus et 12 % des crédits programmés).

Concernant la **DSIL**, le montant total des subventions octroyées s'élève à 18 M€ pour un montant cumulé de travaux de 81 M€. Les aides ont été réparties sur des enveloppes différentes qui concernent :

- les projets relevant des « grandes priorités thématiques » définies par la loi de finances 2017 (105 projets retenus représentant plus de 34 M€ de travaux) ;
- les projets inscrits au Pacte Métropolitain d'Innovation et au Contrat de coopération métropolitaine conclus avec Rennes Métropole (17 opérations représentant plus de 16 M€ de travaux)
- les opérations retenues au titre des contrats de ruralité (68 projets représentant 30 M€ de travaux).

Concernant le **FNADT**, 7 dossiers ont bénéficié d'un financement du FNADT portant notamment sur l'extension rénovation d'un complexe cinématographique, la création d'un bâtiment à vocation artisanale et la rénovation d'un bâtiment ancien salle intergénérationnelle.

S'ajoutent à ces subventions, celles du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (**FISAC**) qui a pour vocation de répondre aux risques pesant sur l'existence des services artisanaux et commerciaux de proximité dans des zones rurales ou urbaines fragilisées par les évolutions économiques et sociales.

Les aides accordées en 2017 (au titre de l'appel à projets 2016), aux communes de la Gouesnière, Taillis et La Guerche de Bretagne, pour un montant global de 145 K€ auxquelles s'ajoutent 4 dossiers d'aides directes au profit de Luitré, La Gouesnière et la Chapelle-Janson.

Par ailleurs, afin de favoriser le développement local et les embauches dans les **zones de revitalisation rurale (ZRR)**, les entreprises qui souhaitent s'y implanter bénéficient d'exonérations fiscales sous certaines conditions liées notamment à l'effectif et à la nature de l'activité.

Le zonage entré en vigueur au 1er juillet 2017 englobe l'ensemble des communes et l'EPCI de Couesnon Marches de Bretagne.

Annexe carte p.84

LE PACTE ETAT-MÉTROPOLE

La signature, au plan national, d'un Pacte entre l'État et les 15 Métropoles françaises, en juillet 2016, a conduit à renforcer et préciser le contrat métropolitain de Rennes par un Pacte d'innovation et de coopération, signé par le Premier ministre le 27 janvier 2017.

Rennes Métropole a construit une stratégie autour des mobilités intelligentes. Le Pacte, document volontairement resserré, liste à ce titre 17 projets d'investissements présentant une forte cohérence, en conciliant l'intelligence d'innovation et d'expérimentation avec celle de l'identification de projets opérationnels. Les deux volets, innovation et coopération, sont tous les deux dotés de moyens financiers.

CHIFFRES CLÉS :

- ▶ INVESTISSEMENT POTENTIEL TOTAL : **15M€**
- ▶ COFINANCEMENT ÉTAT : **7,85 M€** ENGAGÉS EN FIN 2017 DONT **7,4M€** SUR LE VOLET INNOVATION ET **424K€** SUR LE VOLET « COOPÉRATION »

L'ACCESSIBILITÉ DES TERRITOIRES : MIEUX RÉPONDRE AUX ENJEUX DE MOBILITÉ

- ▶ **La mise en service de la Ligne à grande vitesse**

LA LGV EN QUELQUES CHIFFRES :

- ▶ MISE EN SERVICE : **2 JUILLET 2017**
- ▶ **5 ANS** DE TRAVAUX
- ▶ **3 MILLIARDS D'€**
- ▶ UN GAIN DE TEMPS DE **40 MINUTES** ENTRE PARIS ET LA BRETAGNE (1H27 DE TRAJET ENTRE RENNES ET PARIS)
- ▶ UN PROJET CONCERNANT **2 RÉGIONS** ET **3 DÉPARTEMENTS**

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier majeur et conformément à la Loi d'orientation des Transports Intérieurs (LOTI), l'État a pris des engagements en matière d'environnement et d'insertion dans les territoires traversés par la ligne ferroviaire et en particulier de suivi régulier de l'émergence sonore et des vibrations ressenties par les riverains de la ligne.

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine a organisé, le 3 octobre 2017, une réunion à laquelle participaient les parlementaires et élus des communes traversées par la LGV, le Conseil régional, le Conseil départemental, Eiffage Rail Express, SNCF Réseaux ainsi que les associations de riverains.

Les échanges ont permis de dresser un premier bilan des doléances, notamment sonores, exprimées depuis la mise en service commerciale de la ligne. Sur cette base, il a été décidé de confier au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) la réalisation d'une étude acoustique. D'un point de vue méthodologique, 138 points (sur l'ensemble du tracé couvrant 3 départements, dont l'Ille-et-Vilaine) ont été définis en liaison avec l'Association des maires des communes traversées par la LGV, pour la réalisation des mesures de bruits et émergences de bruits. Les trois comités départementaux doivent se réunir au printemps 2018, pour en tirer les conclusions et envisager les mesures correctrices, dans l'hypothèse où le rapport final ferait apparaître des émergences sonores supérieures aux seuils réglementaires (Lacq 6h-22h / 22h-6h).

- ▶ **L'amélioration des infrastructures ferroviaires**

Le comité de pilotage rassemblant l'État, SNCF Réseau et l'ensemble des collectivités dont le territoire est traversé par la ligne **Rennes-Châteaubriant** s'est réuni les 26 janvier et 18 septembre 2017. Ces réunions ont permis d'avancer vers la réalisation du pro-

#CHAP 3

ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE
DES TERRITOIRES BREILLIENS

Projet de rénovation de cette ligne ferroviaire : les conventions de financement des études d'avant-projet et un protocole d'intention des partenaires ont pu être signés.

Les études permettront d'affiner le programme et le coût des travaux nécessaires à la pérennisation de la ligne. Le démarrage d'une première phase de travaux est envisagé en 2019.

Le comité de pilotage rassemblant l'État, SNCF Réseau et l'ensemble des collectivités s'est réuni le 21 juin 2017 et a permis de consolider les perspectives de financement de l'opération **Dinan- Dol de Bretagne** et de valider les principes de son phasage. De nouvelles conventions de financement pour la poursuite des études ont pu être conclues.

Le passage à niveau de St-Médard-sur-Ille, inscrit sur la liste nationale des passages à niveau à sécuriser en priorité, doit être supprimé à l'horizon 2020 conformément au protocole signé en avril 2016.

Le chantier du viaduc, dont le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine est maître d'ouvrage, a pu débuter, comme prévu, en octobre 2017, grâce à la mobilisation de l'ensemble des partenaires.

Cette démarche en mode projet sera reconduite pour d'autres opérations de suppression ou sécurisation (notamment le PN4 à Saint-Grégoire) où les interactions urbanisme-aménagement-transport impliquent d'associer également étroitement les aménageurs des programmes impactant les passages à niveau.

► La modernisation des gares en pôles d'échanges multimodaux

Pour diffuser les avantages de la grande vitesse sur l'ensemble du

territoire breton et développer l'usage des transports collectifs comme des modes de déplacement doux, l'État investit pour la réalisation de véritables pôles d'échanges multimodaux (PEM) dans les principales gares bretonnes.

Après Vitry (PEM inauguré en 2016), les travaux se sont poursuivis à Rennes et à Redon, ce dernier devant être inauguré en 2018, tandis que la spectaculaire transformation de la gare de Rennes avance, dans un chantier prévu pour durer jusqu'en 2019.

► L'aménagement du réseau routier national

Le projet de déviation de Beaucé sur la RN12 : une concertation publique a été organisée en février 2017, faisant apparaître des positions très différenciées sur le choix de tracé. Au vu du bilan de la concertation et en s'appuyant sur ses études, l'État fait le choix de poursuivre les études sur une variante « Sud long ». Une nouvelle phase s'est ouverte avec la constitution de l'étude d'impact pour conduire à l'enquête d'utilité publique, prévue en 2019. Elle passe par un approfondissement de la conception technique du tracé retenu à l'issue de la concertation.

La mise à 2 x 2 voies de la RN 176, au niveau du franchissement de la Rance : le dossier d'études d'impact a été finalisé en 2017 ; l'enquête publique pour la déclaration d'utilité publique pourrait se tenir en 2018.

Zoom :

Le covoiturage de proximité est une solution économe en énergie fossile et complémentaire au transport collectif classique qui répond aux enjeux de mobilité des territoires peu denses et des agglomérations touchées par des problématiques de congestion, de

qualité d'air et de bruit.

Pour favoriser le développement de ce mode de déplacement, une démarche partenariale État / acteurs locaux est engagée depuis 2014 dans le département. L'ensemble de ce travail a été capitalisé en 2017 dans une charte dont le lancement avec les acteurs locaux a été officialisé le 16 mars 2017 à Romagné. L'ambition des partenaires est, notamment, de doubler, à l'horizon 2025, la part du covoiturage en zone périurbaine et rurale.

LA LGV EN QUELQUES CHIFFRES :

- **47 %** DES BREILLIENS SE DÉPLACENT POUR LEUR TRAVAIL DANS UNE COMMUNE SITUÉE À PLUS DE **10 KM** DE LEUR RÉSIDENCE (41 % EN MOYENNE BRETONNE).
- **MOINS DE 5 %** DES TRAJETS VERS L'EMPLOI SE FONT ACTUELLEMENT EN COVOITURAGE EN ZONE PÉRIURBAINE ET RURALE.

Ce travail se poursuit en 2018 : les services de l'État lancent une étude pour mettre au point et à disposition des acteurs de terrain, un modèle commun de développement des aires de covoiturage.

Une expérimentation de schéma des aires de covoiturage sera réalisée avec Fougères Agglomération.

Protéger et valoriser le patrimoine dans un environnement préservé

L'ÉTAT VEILLE À LA PROTECTION DES PATRIMOINES

Les services de la direction régionale des affaires culturelles et plus particulièrement ceux de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine sont depuis longtemps le premier relais du ministère de la Culture dans ses missions patrimoniales sur le terrain, une équipe de dix personnes (3 architectes des bâtiments de France, 3 techniciens et 4 assistantes), déclinant son action sur l'ensemble du territoire et notamment dans les zones rurales.

Ainsi, au-delà des centres urbains du département, le service est présent dans de nombreux secteurs ruraux dans et autour des bourgs comme La Guerche-de-Bretagne, Paimpont, Hédé, Saint-Suliac, Cancale ou encore Dol-de-Bretagne. Il y organise des permanences régulières à destination des élus locaux, des particuliers et d'autres porteurs de projet.

Son action de valorisation du cadre de vie participe à l'attractivité touristique, économique et résidentielle des territoires. Elle passe par l'accompagnement des collectivités et des particuliers dans la préservation des abords des monuments historiques à travers leurs projets, l'élaboration conjointe avec les collectivités d'outils réglementaires tels que des Sites patrimoniaux remarquables (SPR), nouveau dispositif de protection du patrimoine instauré par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et une des priorités d'action des services de

#CHAP 3

ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE
DES TERRITOIRES BREILLIENS

L'État, ou des Périmètres Délimités des Abords (PDA), jusqu'à la mise en valeur des monuments historiques privés et publics par le biais d'un suivi technique et de subventions au titre de l'entretien des monuments historiques. En 2017, environ 200 permanences ont été tenues au sein des collectivités.

Parallèlement plusieurs SPR ont été approuvés ou mis à l'étude, comme notamment Combourg, Bécherel ou encore Châteaugiron. De même, plusieurs actions de restauration et de mise en valeur du patrimoine local ont pu être réalisées avec le suivi technique du service et l'apport financier de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). 30 opérations d'entretien et 33 de restauration de monuments historiques et de patrimoine mobilier protégé ont été menées en 2017 pour un montant État de 2,7 M €, aide qui a généré 8,4 M€ de travaux pour les entreprises du secteur (majoritairement des PME locales et familiales). L'important chantier du Couvent des Jacobins de Rennes est achevé, financé à hauteur de 6 M€ par l'État entre 2011 et 2016.

Zoom : fouilles archéologiques et musées

Sont à souligner 2 importantes fouilles archéologiques ayant mis à jour un quartier de la ville antique et une nécropole de la fin de l'Antiquité et du haut Moyen-Âge à proximité de l'ancienne église Saint-Martin, à Rennes, et les vestiges d'une vaste résidence gauloise préalablement à la construction d'une zone d'activité en zone malouine.

L'État apporte aussi son aide au titre des musées, comme dans le cadre du projet de création d'un musée d'histoire maritime à Saint-Malo ou encore enveloppe importante consacrée au récolement de 660 000 objets au musée de Bretagne à Rennes.

Zoom : vers un plan de gestion pour le « Mont-Saint-Michel et sa baie »

En lien avec la préfecture de Normandie, coordinatrice du dossier, pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du « Mont-Saint-Michel et sa baie », l'État et les collectivités territoriales se sont engagés à définir une nouvelle « zone tampon », dont les limites devront intégrer a minima l'écrit du Mont-Saint-Michel et les principaux « Montjoies » qui l'entourent.

Au vu des échéances de l'UNESCO et du comité du patrimoine mondial, les différents travaux réalisés ou en cours sur ce territoire ont été présentés lors de la Conférence de la baie qui s'est tenue le 4 décembre 2017 et la nouvelle zone tampon validée.

Construite sur la base des attributs de la valeur universelle exceptionnelle du Bien, des perspectives visuelles et d'autres éléments ayant un rôle fonctionnel important dans la protection du Bien, cette zone tampon constituera l'enveloppe territoriale d'élaboration du plan de gestion.

Les premières propositions de rédaction de ce plan seront soumises au comité d'orientation de la Conférence de la Baie, présidée par la Préfète de Région Normandie. Les propositions faisant consensus seront ensuite présentées devant la Conférence de la Baie à laquelle sont également invités les acteurs socio-professionnels et associatifs.

De multiples opérations patrimoniales sont par ailleurs en cours : la démarche collective de mise en valeur de quatre belvédères majeurs en direction de la Merveille, les actions du contrat de destination touristique, la relance du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)

Baie du Mont, la mise en oeuvre du contrat Natura 2000 et enfin les

démarches concertées de pays d'Art et d'Histoire sur le territoire.

METTRE EN OEUVRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LES TERRITOIRES

Dans ce contexte de nombreuses initiatives, permettant aux territoires, entreprises et citoyens d'agir sur la maîtrise de leurs consommations énergétiques, sont soutenues par l'État. A titre illustratif :

- l'opération Trak O'Watts,
- l'éco-prêt à taux zéro,
- le crédit d'impôt pour la transition énergétique, ou via les 5 plateformes locales breilliennes de rénovation énergétique (Pays de Fougères, Vitré communauté, communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné, communauté de communes du Pays de la Roche aux fées et Rennes Métropole).

La loi de transition énergétique a étendu le rôle des EPCI qui deviennent coordonnateurs de la transition énergétique sur leur territoire après l'adoption d'un Plan climat air énergie territorial (PCAET). Un accompagnement et une animation de réseau leur sont proposés dans ce cadre par les services de l'État, le suivi des actions se faisant via 3 outils réglementaires ou d'accompagnement :

- un outil financier : les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). En 2017, 5 territoires breilliens ont rejoint la liste de ces territoires et signé une convention d'appui financier avec l'État,
- un outil réglementaire: la plupart des EPCI ont jusqu'au 31 août 2018 pour déposer un projet de PCAET en préfecture,

CHIFFRES CLÉS : ENGAGEMENT DES 18 EPCI DU DÉPARTEMENT DANS LA DÉMARCHE

- ▶ 3 EN COURS DE FINALISATION
- ▶ 9 SONT AU STADE DU DIAGNOSTIC
- ▶ 2 EN COURS D'ORGANISATION
- ▶ 4 ENGAGENT LA DÉMARCHE

• un outil d'accompagnement : les Plate-formes locales de rénovation de l'habitat (PLRH). La rénovation énergétique des logements, enjeu environnemental, social et économique, notamment dans les situations de précarité énergétique, est un des grands objectifs gouvernementaux (niveaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur du bâtiment :

87 % à l'horizon 2050, niveaux de réduction de consommation d'énergie : 28 % à l'horizon 2030).

Les acteurs concernés par les énergies renouvelables ont été invités, en 2017, à réfléchir sur le thème de la **biomasse**, dans la perspective de l'élaboration du schéma régional biomasse qui doit aboutir fin 2018, et à établir une feuille de route pour permettre le déploiement de l'éolien terrestre à l'horizon 2030.

La tendance à la baisse des projets d'éolien, constatée en Ille-et-Vilaine, s'est confirmée en 2017. En effet, 1 seul dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé (Monterfil : 3 mâts, 18MW) contre 4 en 2016 (19 mâts, 48MW).

#CHAP 3

ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE
DES TERRITOIRES BREILLIENS



Il est utile de souligner que l'arrêt des tarifs réglementés de 82c€/kWh fin 2016 avait incité les développeurs à anticiper le dépôt de leur dossier. Cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir, causée à la fois par la faiblesse des espaces propices, inhérente à l'important mitage du milieu rural par les habitations, les contraintes liées à la présence des armées et de monuments historiques mais également, et de plus en plus, par la réticence locale à favoriser ce type de projet notamment en raison de la forte pression des opposants.

CHIFFRES CLÉS : À FIN 2017

- ▶ **67** ÉOLIENNES (112MW) INSTALLÉES
- ▶ **34** ÉOLIENNES (65MW) AUTORISÉES MAIS NON INSTALLÉES
- ▶ **22** ÉOLIENNES (66MW) EN INSTRUCTION

Le développement de la **méthanisation** se poursuit mais les modalités de soutien font l'objet d'une réorientation. Jusqu'alors les financeurs préconisaient une puissance minimale de 300-400kW afin de s'assurer de la viabilité économique des projets subventionnés. Cette exigence imposait alors aux porteurs de projet de capter un volume d'intrants conséquent afin de satisfaire aux contraintes techniques pour une efficacité optimale de l'unité de traitement. Cette contrainte nécessitait de sécuriser les gisements d'intrants par la création d'une fédération de producteurs agricoles et industriels et/ou par des contrats commerciaux/juridiques.

2017 se caractérise par l'étude de projets d'unité de méthanisation de moindre puissance, à savoir 150 kW au lieu des 300 kW.

La méthanisation pourrait évoluer, selon les souhaits du monde agricole, vers une production de gaz porté (liquéfaction ou compression pour permettre le transport du gaz vers un point d'injection du réseau gaz, utile lorsque les réseaux gaz ne sont pas présents en milieu rural). Celle-ci, nécessitant des équipements de génie civil et technique de moindre importance et de facto de coût réduit, intéresse de plus en plus les agriculteurs.

CHIFFRES CLÉS : À FIN 2017

- ▶ **17** UNITÉS (2,9 MW) INSTALLÉES
- ▶ **2** UNITÉS (3,4 MW) SONT AUTORISÉES EN COURS DE TRAVAUX
- ▶ **13** UNITÉS (1,5 MW) EN INSTRUCTION.

PROTÉGER ET PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS

▶ L'eau

La reconquête de la qualité de l'eau et la préservation globale de la biodiversité doivent permettre de maintenir les fonctionnalités des écosystèmes et les services qu'ils rendent, essentiels pour l'attractivité, l'économie et la qualité de vie du territoire.

Même si des efforts substantiels ont été accomplis, l'Ille-et-Vilaine est le département du bassin Loire-Bretagne où la qualité actuelle de l'eau est la plus éloignée des objectifs européens. Deux causes principales à cette dégradation :

le profil des cours d'eau : le busage, les obstacles créés par la main de l'homme (seuils, barrages, plans d'eau) ou encore leur curage dégradent directement la qualité et la diversité des habitats biologiques,

les macropolluants (matières organiques et en suspension rejetées par les activités humaines, principalement les stations d'épuration urbaines et industrielles et les pollutions diffuses agricoles).

Les contrôles environnementaux sont un des outils permettant de garantir l'amélioration de la qualité des écosystèmes et le respect des réglementations européennes.

En 2017, les services de l'État, ont réalisé environ 3 400 contrôles (contrôles environnementaux en exploitations agricoles, rejets de stations d'épuration, travaux sur les milieux aquatiques, surveillance globale du territoire, ou encore contrôle de l'impact environnemental de grands travaux d'infrastructures).

Ces services accompagnent également les acteurs du territoire pour encourager les actions volontaires en amont des obligations réglementaires, de nombreuses actions étant menées pour diminuer l'impact des 3 000 ouvrages sur cours d'eau qui constituent des obstacles à la continuité écologique.

Garantir la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine Le SDAGE Loire Bretagne révisé classe 15 captages breilliens d'eau potable, « prioritaires », au regard de la dégradation de la qualité de l'eau brute pour les paramètres nitrates et/ou pesticides.

L'important travail de mobilisation des exploitants agricoles présents dans les aires d'alimentation de ces captages s'est poursuivi en 2017. Des programmes d'actions volontaires destinés à réduire les risques de pollutions diffuses sont progressivement mis en oeuvre sur ces territoires sensibles.

En parallèle de cette politique contractuelle, une campagne de contrôles ciblés a été réalisée afin de vérifier l'application de la réglementation en vigueur.

En outre, afin d'exclure tout risque sanitaire, l'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet d'une surveillance attentive : 3 000 prélèvements et analyses réalisés en 2017, de la ressource jusqu'au robinet des usagers concluant à un niveau très satisfaisant de qualité bactériologique et physico-chimique de **l'eau mise en distribution**. Seuls quelques dépassements limités dans le temps ont pu être observés.

• L'eau de baignade ou de pêche

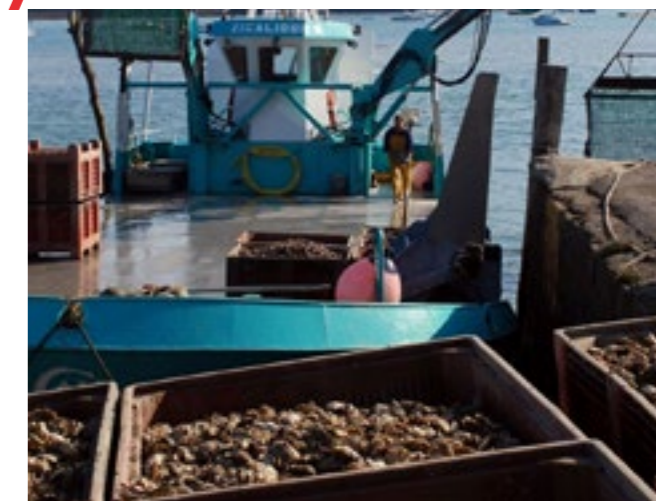
Pour prévenir et/ou enrayer rapidement tout épisode épidémique de leptospirose (pathologie infectieuse aiguë causée par une bactérie - contamination de l'homme par contact avec des eaux souillées), l'Agence Régionale de Santé met en oeuvre des mesures de prévention et de signalement avec les médecins des communes concernées du bassin de la Vilaine.

Parallèlement, dans le cadre du Plan régional santé environnement (PRSE 3), une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (2017 - 2020), signée avec la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON), prévoit l'établissement d'un programme d'actions pour renforcer la lutte contre les rongeurs aquatiques dans les sites d'activité nautiques, de baignades ou de pêche.

L'Etat et l'Agence Française de Biodiversité (AFB) ont poursuivi les **travaux d'inventaire des cours d'eau** du département et réalisé la cartographie associée révélant les écoulements considérés comme cours d'eau. Cette cartographie, base de référence à l'ensemble des usagers permettra d'assurer une meilleure protection du réseau hy-

#CHAP 3

ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE
DES TERRITOIRES BREILLIENS



drographique. Elle est mise à disposition du public sur le site internet des services de l'État en Ille-et-Vilaine et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

• Par ailleurs, la **sécheresse** inédite survenue en juin 2016 s'est poursuivie en 2017, nécessitant une gestion concertée et rigoureuse de toutes les ressources en eau permettant de répondre notamment aux besoins destinés à la consommation humaine.

► La mer et le littoral

La direction départementale des territoires et de la mer coordonne la mise en oeuvre des politiques de protection et de valorisation du littoral au travers de différentes missions : gestion du domaine public maritime, gestion des activités conchylicoles, police des eaux littorales, association à l'élaboration des documents d'urbanisme, risques littoraux, assistance du Préfet au contrôle de légalité des décisions d'urbanisme (6 requêtes en déféré fondées sur le non-respect des dispositions de la loi littoral engagées en 2017) ...

• Protection et mise en valeur

En 2017, au titre des activités de planification, la délégation territoriale de Saint-Malo de la DDTM et le service Espaces, Habitat et Cadre de Vie, ont notamment contribué de manière importante à l'élaboration du nouveau schéma de cohérence territoriale du Pays de Saint-Malo. **À défaut de présenter un volet Mer/littoral, ce document approuvé en décembre 2017, organise pour la première fois la mise en oeuvre des principes de la loi littoral sur le littoral du département.**

Ils sont également intervenus de la même manière dans le suivi de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme de plusieurs communes littorales (St Coulomb, Saint-Méloir des Ondes, Le Mini-hic sur Rance, Saint-Suliac, Dinard). Les communes littorales correspondent en effet à un secteur à fort enjeux pour cette activité, et les services y apportent un examen particulièrement précis et attentif de manière à **garantir la bonne application de la loi littoral**, mais également de tous les principes du **Grenelle de l'environnement** en faveur d'un aménagement durable du littoral.

La délégation territoriale de Saint-Malo a enfin été particulièrement présente dans le suivi des grands projets territoriaux à caractère transversal, pour en favoriser l'émergence, comme le projet de Parc Naturel Régional de la Rance, qui englobe l'ensemble de l'estuaire de la Rance ainsi que toute la Côte d'Émeraude.

• Réguler les usages et encadrer l'exploitation pour préserver les ressources halieutiques

La DDTM décline au plan départemental le Plan Régional de Contrôle (PRC) des pêches maritimes (contrôle en mer et à terre sur les filières de commercialisation) et le plan de contrôle environnement marin.

CHIFFRES CLÉS : À FIN 2017

- **1054** CONTRÔLES
- **99** PROCÈS-VERBAUX D'INFRACTION
- **5293** FICHES DE DÉCLARATION DE PÊCHE INSTRUITES ; **361** TRANSMISES POUR AVIS AU PARQUET DU TGI DE SAINT-MALO.

• La gestion durable du domaine public maritime

Au titre de la gestion du Domaine Public Maritime, le service Usages, Espaces et Environnement Marin poursuit une action rigoureuse de maîtrise et d'organisation des usages, avec notamment une démarche, en cours, de recensement exhaustif de toutes formes d'occupation du domaine, la poursuite de l'organisation des mouillages sous forme collective (ZMEL), la réglementation des circulations, la préparation de dossiers structurants comme la stratégie départementale de gestion du domaine public maritime, et la mise au point du schéma des structures des activités conchylicoles.

Ce service intervient également en matière de qualité des eaux littorales en entretenant plusieurs réseaux d'observation de la qualité des eaux et des sédiments littoraux. Il a plus particulièrement contribué en 2017, avec les autres services de l'État concernés, à la gestion de problématiques locales de pollution à Dinard et en baie du Mont-St-Michel.

La circulation et le stationnement sur le domaine public maritime départemental sont désormais réglementés par arrêté préfectoral.

CHIFFRES CLÉS : À FIN 2017

- **416** AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRES INDIVIDUELLES DU DOMAINE PUBLIC MARITIME NATUREL
- **4** TITRES COLLECTIFS
- **3** PROCÈS-VERBAUX DE CONTRAVENTIONS DE GRANDE VOIRIE DRESSÉS POUR DES OCCUPATIONS SANS TITRE

3 nouveaux tronçons de servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) sur la commune de Saint Malo ont été instruits en 2017 pour une ouverture le 25 janvier 2018, le tracé de la SPPL sur la commune de Saint-Briac ayant, en outre été validé à 99 % par le juge administratif, fin 2017.

Conformément aux objectifs du plan d'action pour le milieu marin (PAMM), une convention de transfert de gestion du domaine public maritime a été signée avec le Conservatoire du littoral Couesnon et Saint-Broladre. Enfin, la procédure d'autorisation du doublement de la canalisation d'alimentation potable sous la Rance a été menée à son terme : les travaux ont pu débuter en fin d'année 2017.

• Les zones de production des coquillages vivants

Un nouvel arrêté portant classement de salubrité des zones de production des coquillages vivants pour la consommation humaine dans le département d'Ille-et-Vilaine prend notamment en compte l'amélioration de la qualité sanitaire permettant ainsi le surclassement de 3 zones.

Le dossier à enjeu de réaménagement d'une zone conchylicole (dit du « transfert du 10^e palier sur la zone ostréicole d'Hirel ») a abouti en fin 2017 après accord de la majorité des professionnels et avis favorable de l'autorité environnementale.

Enfin, le projet d'arrêté portant schéma des structures modifié pour tenir compte de l'avis de l'autorité environnementale (août 2017) est soumis à la consultation du public au 1^{er} trimestre 2018.



#CHAP 3

ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE
DES TERRITOIRES BRETEILLIENS



#CHAP 4

RENFORCER LA SÉCURITÉ DES BRETEILLIENS

► Panneaux publicitaires le long des routes : une campagne en Ille-et-Vilaine

Les dispositifs publicitaires apposés le long des voies sans déclaration préalable et hors agglomération sont illégaux et peuvent constituer une infraction. A titre dérogatoire, seuls peuvent subsister ceux qui signalent des activités culturelles, les monuments historiques ouverts à la visite et les activités liées à la fabrication ou la vente de produits du terroir.

À fin 2017, 240 dispositifs ont été régularisés, notamment sur Dol de Bretagne facilitant ainsi la mise en place d'un document de planification encadrant les règles de la publicité sur la commune.

De futures opérations sont prévues en 2018 avec d'autres collectivités et partenaires.

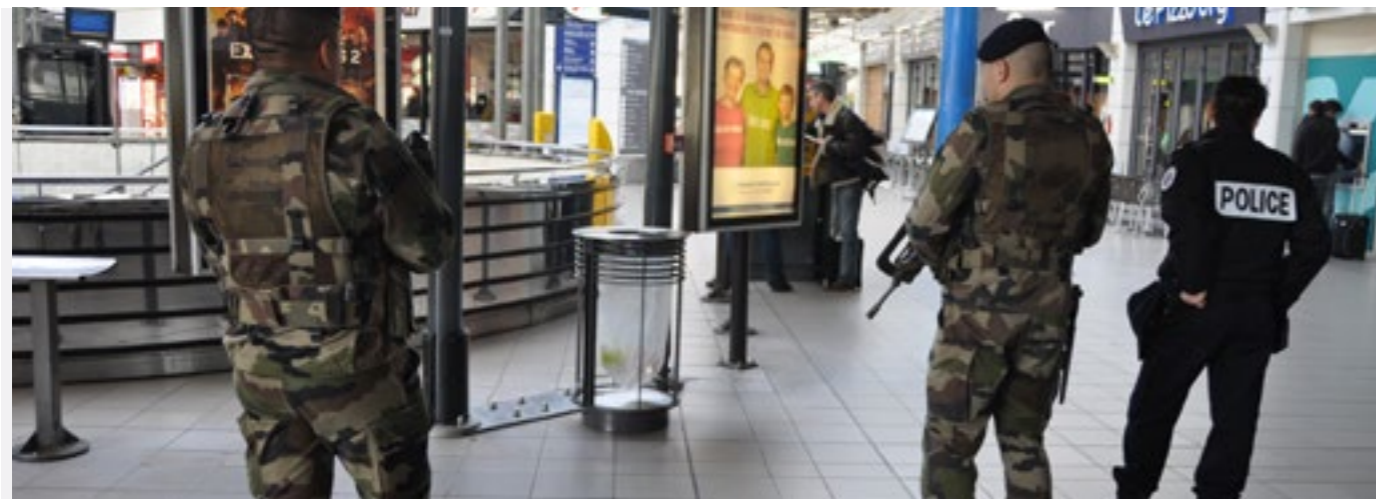


7 Le bassin Loire-Bretagne est un territoire interrégional qui s'étend sur 156 000 km² et couvre le bassin hydrographique du Mont Gerbier de Joncs à Ouessant (bassin de la Loire, côtières bretons et vendéens, îles)



#CHAP 4

RENFORCER LA SÉCURITÉ DES BREILLIENS



La sécurité de nos concitoyens, sous toutes ses formes, est un enjeu majeur des services de l'État. Que ce soit pour faire face à la menace terroriste, à la délinquance, à l'insécurité routière, aux risques naturels ou technologiques, ou encore aux risques sanitaires, chaque partenaire impliqué a son rôle à jouer sous l'impulsion de l'État. Au-delà des nouvelles réglementations à mettre en oeuvre, les actions de prévention et de contrôles, moyens complémentaires pour agir, se poursuivent tout en cherchant de nouvelles modalités pour accroître notre efficacité collective.

La menace terroriste : toujours prégnante, elle nécessite de prévenir la radicalisation et sécuriser les sites sensibles

Le développement des réseaux de référents, les sensibilisations au processus de radicalisation, l'évaluation des individus présentant des signes de radicalisation, permettent d'apprécier localement la menace terroriste qui reste prégnante en France. **Les échanges d'information** et la coordination des multiples partenaires se sont poursuivis et encore approfondis en 2017 par le développement des séances d'informations auprès des personnes au contact du public et la création de nouvelles instances de concertation.

En outre, la police et la gendarmerie nationale ont consolidé, en lien étroit avec l'ensemble des services de l'État, leur capacité de lutte anti-terroriste au coeur des territoires en poursuivant entraînements, formations et partenariats d'expertise avec les responsables de sites sensibles (organisateur de manifestations culturelles ou

sportives et directeurs d'établissements scolaires notamment).

L'effort sur la sécurisation des établissements scolaires a été soutenu. Une forte proportion de plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) a été mise à jour, notamment dans le 1er degré. Les exercices sont réalisés. En termes d'évolutions bâtementaires, les collectivités ont bien pris en compte les besoins de sécurisation périmétrique et volumétrique et se sont engagées progressivement dans la mise en place de systèmes d'accès sécurisés et d'alerte.

La sécurité publique : s'adapter en permanence pour faire face aux faits de délinquance constatés

La lutte contre la délinquance reste l'une des priorités de l'action de l'État. Les indicateurs permanents de la délinquance ont connu des évolutions contrastées. Ainsi, parmi les 38 500 faits constatés (+ 1,6 % par rapport à 2016), les atteintes volontaires à l'intégrité physique connaissent une augmentation de 4% liée principalement aux violences sous l'effet de consommation d'alcool, rixes et violences intra-familiales. Les atteintes aux biens restent stable (+ 0,8 %) malgré la hausse significative des cambriolages (+ 10 %). L'adaptation des réponses des forces de l'ordre et les actions de prévention se poursuivent donc.

En outre, **de nouvelles modalités, plus opérationnelles**, de traitement de la délinquance ont été mises en place dans certains quartiers de Rennes, à travers les groupes territorialisés de prévention de la délinquance (GTPD).

De même, des liens plus nombreux et plus fournis avec les acteurs de la politique de la ville sont développés, tels qu'à Redon, par des patrouilles mixtes gendarmerie/police municipale/travailleur social.

Enfin, la consultation pour la police de sécurité du quotidien qui s'est déroulée entre mi-octobre et mi-décembre 2017, a permis de faire émerger des expérimentations, des attentes et de nouvelles relations qui vont se concrétiser en 2018.

ZOOM : Le plan « armes »

Mis en place en 2017, il vise à lutter contre l'acquisition, la détention et la cession d'armes de façon illégale. Des contrôles des clubs de tir et des armuriers ont été effectués avec des préconisations concrètes pour renforcer la sécurité lors de la circulation des armes. Cette initiative locale s'est traduite, en lien avec le Parquet général près la Cour d'appel de Rennes, par la signature le 7 décembre 2017 d'une convention avec l'ensemble des préfets et procureurs du périmètre de la cour d'appel. L'objectif est de faciliter l'échange des informations entre les services des procureurs, les forces de l'ordre et ceux de la préfecture afin que l'ensemble des acteurs puisse intervenir de concert. Pour mémoire, 41 609 armes sont déclarées en Ille-et-Vilaine.

La sécurité routière : les efforts tant en matière de prévention que de répression doivent se poursuivre pour tenter d'inverser la courbe de l'accidentalité routière.

Malgré les efforts, les résultats en 2017 sont de 839 accidents corporels (- 2,7 % par rapport à 2016), 54 tués (identique en 2016) et 1012 blessés (- 8 %). La lutte contre l'insécurité routière doit se poursuivre en s'appuyant sur les deux piliers que sont la prévention et la répression.

A ce titre, les enjeux définis par le Document Général d'Orientations (DGO) concernent des publics spécifiques (jeunes, deux-roues motorisées, entreprises, usagers vulnérables) ou sont transversaux (vitesse, addictions). Outre les actions menées par l'ensemble des porteurs de projet (associations culturelles et sportives, entreprises, établissements scolaires et enseignement supérieur, services de l'État, collectivités territoriales), le pôle "coordination sécurité routière", en lien avec les Intervenants Départementaux à la Sécurité Routière (IDSR bénévoles) ont organisés 70 **actions de sensibilisation** en 2017, touchant près de 20 000 personnes en Ille-et-Vilaine.

Dans un contexte de relâchement global entraînant une augmentation du nombre d'accidents et de tués sur les routes, les gendarmes et policiers ont multiplié **les contrôles sur les routes**, ciblant les infractions les plus graves génératrices d'accidents. La gendarmerie d'Ille-et-Vilaine a ainsi relevé près de 3 000 conduites sous l'em-

#CHAP 4

RENFORCER LA SÉCURITÉ DES BRETEILLIENS



prise de l'alcool et/ou de produits stupéfiants, et plus de 570 dépassements de vitesse supérieurs à 40 km/h. Dans le périmètre des services de police d'Ille-et-Vilaine, les efforts se sont portés sur les périodes sensibles des nuits de fin de semaine, sur les grands axes de passage et aux abords des lieux festifs, le nombre de délits constatés en 2017 y a crû de 4%.

La prévention des risques naturels : des outils pour la prévention des inondations et des crues

La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (**Gemapi**) est devenue, le 1er janvier 2018, une compétence obligatoire des établissements publics de coopération intercommunale.

Cette réforme, issue des plus récentes lois de décentralisation, concentre à l'échelle intercommunale des compétences précédemment morcelées et vise à faire jouer la solidarité territoriale. Pour accompagner les collectivités dans cette prise de compétence, les services de l'État au niveau départemental et régional ont notamment préparé en 2017 des porter-à-connaissance pour partager les éléments de connaissance et les enjeux avec les groupements de communes. Un corpus documentaire a, par exemple, été produit sur

les ouvrages hydrauliques de protection contre les inondations fluviales et littorales.

Par ailleurs, le service de prévision des crues Vilaine et côtiers bretons a modélisé et cartographié les zones inondées potentielles sur un certain nombre de secteurs situés à proximité des stations de mesure hydrométriques et en lien avec des enjeux forts de protection des personnes et des biens. En fonction de hauteurs d'eau de référence, ces cartes font apparaître l'étendue probable de l'inondation. Il s'agit ainsi de passer de la prévision des crues à la prévision des zones d'inondations potentielles.

ZOOM : La stratégie de gestion des risques d'inondations (SLGRI) par submersion marine sur le littoral de Saint-Malo à la baie du Mont St Michel.

Le plan de prévention des risques de submersion marine sur Saint-Malo, approuvé le 18 juillet 2017, a pour objectif de limiter la vulnérabilité des personnes et des biens à l'aléa de submersion marine en délimitant les zones exposées au risque et en déterminant, en fonction de l'intensité du risque encouru, des mesures de prévention, de protection ou de sauvegarde.

L'État a engagé avec les trois établissements publics de coopération intercommunale concernés et en concertation avec un vaste panel d'acteurs impliqués dans la gestion du risque de submersion, l'élaboration d'une stratégie locale de gestion des risques de submersion marine à l'échelle du territoire à risques importants d'inondation qui va de Saint-Malo à la baie du Mont-Saint-Michel.

Elle sera déclinée, au niveau opérationnel, via des plans d'actions et de prévention des inondations (PAPI). Celui de Saint-Malo a été validé par une commission mixte inondation nationale fin 2017, les travaux d'élaboration de celui de la Baie seront engagés par les acteurs locaux.

Les risques technologiques : de nouvelles procédures pour l'information sur les sites pollués et la surveillance des ICPE

La loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) a introduit de nouvelles dispositions, pour améliorer l'information sur les sites et sols pollués et encadrer les constructions sur ces terrains. Elles impliquent de définir d'ici le 1er janvier 2019 des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) comprenant des terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie la réalisation d'études particulières et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé, la salubrité publique et l'environnement. Le recensement des SIS a démarré en 2017, en Ille-et-Vilaine.

Les éléments doivent être soumis à la consultation préalable des élus locaux ; une première consultation a débuté en octobre, pour six mois auprès des élus de Rennes Métropole.

En matière d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), l'année 2017 a été marquée par la mise en oeuvre de la réforme de l'autorisation environnementale dont l'ambition est de réduire les délais d'instruction des projets en conservant un bon niveau de protection de l'environnement. En outre, les ICPE, soumis à une réglementation très stricte, font l'objet de contrôles rigoureux : 335 d'entre elles (élevages, agro-alimentaires ou industrielles) ont été contrôlées l'an passé.

ZOOM : La surveillance des rejets des ICPE et l'intervention en cas de pollution

Le 18 août 2017, un épisode de pollution des eaux superficielles, par rejet d'effluents industriels insuffisamment épurés dans une rivière en étiage sévère et en période chaude (donc appauvrie en oxygène), a entraîné une forte mortalité piscicole, constatée le 22 août.

Le service Protection de l'environnement et de la nature de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, notamment, mais aussi ceux de la préfecture ou encore de la direction départementale des territoires et de la mer, sont intervenus :

- pour s'assurer que l'industriel prenait les mesures nécessaires pour un retour à la normale du fonctionnement de la station d'épuration le plus rapide possible ;
- pour nettoyer le milieu naturel ;
- dans un second temps, après analyse du retour d'expérience, pour vérifier que l'exploitant renforçait ses dispositifs tant techniques qu'organisationnels afin d'éviter qu'un tel épisode se reproduise.

ZOOM : La prévention du risque technologique pour une canalisation d'hydrocarbures

Une canalisation d'hydrocarbures relie la raffinerie de Donges (44) au dépôt pétrolier de Vern-sur-Seiche (35). En s'appuyant sur l'étude de danger produite par la société Total, de nouvelles servitudes d'utilité publique ont été définies qui devront être prises en compte en 2018 dans les plans locaux d'urbanisme de 16 communes en Ille-et-Vilaine, afin de renforcer la sécurité des riverains en cas de dommage accidentel à la canalisation.



La sécurité sanitaire : des contrôles renforcés pour protéger producteurs et consommateurs

Le service Santé et Protection Animales (SPA) de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) assure la **police de l'ensemble des dangers sanitaires** liés à la filière animale (identification, bien-être, import-export, reproduction, alimentation, abattage, santé ...), comme la surveillance en abattoir (veille contre la tuberculose bovine) ou les contrôles dans les élevages de volaille (lutte contre la salmonelle des volailles). Il tient à jour les plans d'urgence contre les épizooties majeures.

Il effectue ces tâches grâce aux 160 vétérinaires sanitaires du département, en collaboration étroite avec le Groupement de Défense Sanitaire et le Groupement Technique Vétérinaire de Bretagne.

En outre, la révision du dispositif ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile), en cas d'épizootie majeure, engagée en 2017, fera l'objet d'une consultation auprès des différents acteurs impliqués dans le schéma organisationnel de ce type de crise en 2018.

CHIFFRES CLÉS :

- ▶ AU TITRE DE LA VEILLE CONTRE LA TUBERCULOSE BOVINE, DES ENQUÊTES ÉPIDÉMIOLOGIQUES ONT ÉTÉ MENÉES DANS **138** ÉLEVAGES
- ▶ DE MÊME, **31** ÉLEVAGES DE VOLAILLES ONT ÉTÉ ASSAINIS DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA SALMONELLE DES VOLAILLES

Sur le plan de la **sécurité sanitaire de l'alimentation**, les contrôles se poursuivent afin de garantir aux consommateurs des produits sains. Près de 140 agents de la DDCSPP veillent ainsi au respect des règles relatives à la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale. Leur mission consiste à :

- contrôler les établissements utilisant ou fabriquant des denrées animales ou d'origine animale (abattoirs, restaurants, cantines scolaires, ateliers de produits de la mer, entreprises agroalimentaires produisant oeufs et surproduits, lait et produits laitiers...);
- contrôler les aliments ;
- délivrer les certificats sanitaires nécessaires à l'exportation des produits soumis à la réglementation relative à la sécurité sanitaire des aliments.

Les contrôles dans les sites d'abattage d'animaux de boucherie sont permanents : ils s'effectuent sur les animaux vivants avant abattage et tout au long des opérations, sur chaque carcasse et les viscères correspondants, pour détecter les éventuelles lésions et écarter les parties impropres à la consommation humaine.

La fréquence des inspections dans les entreprises agroalimentaires dépend d'une analyse de risque. Les contrôles sont inopinés.

Toute la chaîne de production est ainsi contrôlée : de l'arrivée des animaux en abattoirs, des poissons débarqués en criée ou de la production de coquillages jusqu'à la distribution en commerce, restaurant...

Par ailleurs, les campagnes d'inspections interservices renforcées dans le cadre de l'Opération Interministérielle Vacances (OIV) et l'Opération Fêtes de Fin d'Année (OFFA) se sont poursuivies ainsi que des opérations antifraude sur Saint-Malo et Rennes.

Les services de l'État participent également à la conduite du comité régional abattoir et ont accompagné la fermeture de celui de Liffré. En 2017, 971 inspections d'établissements ont été réalisées et plus de 4 millions d'animaux ont été inspectés dans les abattoirs d'animaux de boucherie bretonnes.

CHIFFRES CLÉS :

- ▶ **971** INSPECTIONS
- ▶ PLUS DE **4M** D'ANIMAUX INSPECTÉS DANS LES ABATTOIRS DE BOUCHERIE
- ▶ **69** ALERTES SANITAIRES
- ▶ **15** SUSPICIONS DE TOXI-INFECTIONS ALIMENTAIRES COLLECTIVES (TIAC) SUIVIES
- ▶ **478** AVERTISSEMENTS ADMINISTRATIFS, **72** MISES EN DEMEURE D'AGIR, **10** FERMETURES ADMINISTRATIVES, **3** PROCÈS VERBAUX

CHIFFRES CLÉS :

- ▶ **3 929** PRÉLÈVEMENTS RÉALISÉS DANS LE CADRE DES PLANS DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE DES DENRÉES
- ▶ PRÈS DE **19 743** CERTIFICATS SANITAIRES SIGNÉS (AUTORISANT L'EXPORT HORS DE L'UNION EUROPÉENNE)

Une nouvelle planification territoriale : le CoTRIM prend en compte l'ensemble des risques et menaces.

L'État s'est donné pour mission d'organiser et mettre en oeuvre ses propres capacités, civiles ou militaires, pour faire face à l'ensemble des risques et menaces qui peuvent affecter la Nation. Au plan local, cette démarche s'est traduite par une planification territoriale qui a pour ambition d'associer plus étroitement l'ensemble des acteurs à la préparation et à la gestion des crises. Outil interministériel, intersectoriel et inter-acteurs, établi sous l'autorité et la coordination du préfet de département, le **Contrat Territorial de Réponse aux Risques et aux effets des Menaces** (CoTRIM) identifie les réponses capacitaires associées de l'ensemble des acteurs de la gestion de crises du département, pour une quinzaine de risques complexes.

#CHAP 5

L'ÉTAT SE MODERNISE



Le Plan « préfectures nouvelle génération »

Les préfectures et les sous-préfectures sont le coeur de la représentation territoriale de l'État.

Pour répondre aux attentes des citoyens et faire face aux défis majeurs auxquels la Nation est confrontée, notamment en matière de sécurité, leurs missions devaient être repensées et leur exercice simplifié, pour les usagers comme pour les agents du service public.

En s'appuyant sur la généralisation du recours aux télé-procédures ou à des tiers de confiance, la préfecture d'Ille-et-Vilaine s'est profondément réformée dans le cadre du "plan préfectures nouvelle génération" (PPNG) qui se décline en 4 axes :

- l'adaptation aux attentes des usagers en s'appuyant sur les nouvelles technologies pour exercer autrement la mission de délivrance des quatre titres, carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, certificat d'immatriculation;
- le renforcement de la sécurisation des titres (la lutte contre la fraude et le contrôle sur la chaîne de délivrance) ;
- l'organisation des préfectures pour répondre aux enjeux de demain en renforçant les missions prioritaires ;
- l'accompagnement du changement par une politique de ressources humaines, volontariste, avec un important effort de formation et un plan de repyramidage d'ampleur, sur cinq ans.

Les modalités de délivrance des titres d'identité de circulation et de voyage sont désormais digitales, évitant à l'utilisateur de se déplacer. De même, le principe de gratuité des titres est main-

tenu dans tous les cas où il s'applique déjà.

Une **campagne de communication** ainsi qu'un travail de sensibilisation et d'accompagnement des usagers ont été menés très en amont afin d'anticiper la fermeture progressive des guichets dès janvier 2017. En parallèle, la fermeture des 7 guichets « permis de conduire » et « certificats d'immatriculation de véhicules (CIV) » de la préfecture a été compensée par le recours à des tiers de confiance : auto-écoles et professionnels de l'automobile habilités. Ces mesures ont permis d'obtenir des résultats probants :

CHIFFRES CLÉS :

- ▶ TRAITEMENT DES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION : **475** PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE PEUVENT DÉSORMAIS ACCUEILLIR LES USAGERS POUR LEURS TRANSACTIONS DE VÉHICULES NEUF ET D'OCCASION DANS DES TRANCHES HORAIRES ET UNE PLAGE HEBDOMADAIRE ÉLARGIE EN COMPLÉMENT DES PROCÉDURES DÉMATÉRIALISÉES.
- ▶ BAISSÉ GLOBALE DE **31 %** DE LA FRÉQUENTATION DES GUICHETS OBSERVÉE ENTRE SEPTEMBRE 2016 ET 2017
- ▶ NOMBRE DE TÉLÉ-PROCÉDURES « PERMIS DE CONDUIRE » : **+ 76 %** ENTRE JUIN ET SEPTEMBRE 2017
- ▶ IMMATRICULATIONS RÉALISÉES PAR LES PROFESSIONNELS HABILITÉS : **+ 23 %** ENTRE JANVIER ET OCTOBRE 2017 (PASSANT DE 43 % À 66 % DU TOTAL DES IMMATRICULATIONS DE VÉHICULES D'OCCASION).

#CHAP 5

L'ÉTAT SE MODERNISE



Des **points d'accueil numériques**, notamment en préfecture et en sous-préfecture, permettent aux usagers non équipés ou sans accès internet de réaliser leurs démarches. Un **médiateur numérique** peut également accompagner les usagers qui ne seraient pas familiers avec l'outil informatique.

CHIFFRES CLÉS :

- ▶ **6** POINTS NUMÉRIQUES EN PRÉFECTURE. **4** MÉDIATRICES NUMÉRIQUES
- ▶ **1** POINT NUMÉRIQUE ET UN MÉDIATEUR NUMÉRIQUE PAR SOUS-PRÉFECTURE
- ▶ **1** POINT NUMÉRIQUE DANS CHAQUE MAISON DE SERVICE AU PUBLIC

Cette importante évolution s'est accompagnée d'un renforcement du contrôle sur la chaîne de délivrance des titres mais aussi, sur un plan plus général, de la lutte contre la fraude dans une logique de mise en réseau avec les cellules de lutte contre la fraude placées auprès des plateformes et avec l'ensemble des partenaires (services de prestations sociales, pôle-emploi, DRFIP, URSSAF, DIRECCTE...) dans le département. La fraude peut en effet être documentaire ou porter sur les prestations sociales ou encore le travail illégal comme mentionné supra.

Le dispositif, piloté par la mission fraude de la préfecture, vise à une plus grande efficacité des contrôles a priori et a posteriori, grâce à un travail partenarial et interministériel, ainsi qu'à des outils tels que VISABIO (vérification de l'âge ou de la nationalité du ressortissant étranger) ou ARIAD NEXT, qui permet de détecter les faux passeports. Un rappel constant des consignes de

lutte contre la fraude aux agents en charge des dossiers et la réalisation de fiches de procédure permettent, en outre de développer une véritable culture de la lutte contre la fraude.

Les contrôles peuvent se conclure dans le cadre d'une procédure administrative. Ainsi, sur 73 dossiers comportant 125 documents frauduleux détectés au bureau du séjour, 55 ont fait l'objet d'une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) ou d'un refus de titre de séjour, 2 ont été inscrits à la commission des titres de séjour et 6 étaient en attente de décision à fin 2017. De même, 50 échanges de permis de conduire étrangers ont été refusés.

Les suites données aux contrôles peuvent également être judiciaires : 64 procédures en matière tant de titres d'identité, que de séjour ou de circulation, ont débouché, en 2017, sur une saisine du Procureur.

Cette réforme a donné lieu à une complète **refonte de l'organigramme** de la préfecture et des sous-préfectures, effective le 6 novembre dernier, avec notamment, outre la création du CERT, celle de la direction des collectivités territoriales et de la citoyenneté (qui englobe désormais, le service des élections, de la réglementation, des associations et des missions de proximité des titres), ou encore de la direction des sécurités au cabinet qui s'est accompagnée d'un mouvement de personnels important. Celui-ci a d'ailleurs nécessité un plan de formation soutenu dans le domaine de la gestion de crise. Aussi, des simulations mensuelles ayant vocation à tester différents objectifs ont été réalisées : mise en oeuvre d'un centre opérationnel de défense (COD) en mode dégradé, en formation plénière, projection sur le terrain d'un poste de commandement mobile. Ces entraînements se sont révélés indispensables pour pouvoir être préparés à une situation de gestion de crise réelle et se poursuivront au cours de l'année 2018.

A l'instar de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, les sous-préfectures de Fougères-Vitré, Redon et Saint-Malo ont progressivement adapté leur organisation depuis 2016 pour être en conformité avec les objectifs du plan préfecture nouvelle génération, visant ainsi :

- un renforcement de leur rôle en matière d'ingénierie territoriale au niveau de l'arrondissement, avec par exemple, le pilotage des contrats de ruralité ou l'instruction des dossiers de demande d'aide au titre du FNADT. Compte-tenu de la spécificité littorale de l'arrondissement de Saint-Malo, de nombreuses démarches nécessitent un pilotage local par le sous-préfet (gestion de la baie du Mont-St-Michel, gestion de la Rance, gestion du domaine public maritime et des cultures marines,...).
- un réaménagement des horaires d'ouverture au public, afin de s'adapter à l'évolution de leurs missions de conseil auprès des usagers et aux décisions de transferts de la gestion des titres, mais également la mise en place des points numériques requis dans le cadre des téléprocédures.

Ainsi, la sous-préfecture de Redon dispose, depuis le 6 novembre 2017, d'un Point d'Accès Numérique (PAN) au sein du nouveau Pôle Relations aux usagers ;

- la consolidation de leur missions au niveau de l'arrondissement et au plan départemental pour renforcer leur contribution à la sécurité des citoyens ;
- la confirmation de leurs missions en matière d'économie-emploi, de politique de la ville et de logement. La sous-préfecture de Fougères Vitré, par exemple, conformément au PPNG, conforte son rôle d'animation et de pilotage au profit des territoires, de plus en plus active en direction des forces vives que sont les entreprises. Cette mobilisation se traduit concrètement par une commission

territoriale emploi-formation, copilotée avec la Région, des visites très régulières du sous-préfet dans des entreprises (accompagné par un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale, du maire de la commune et de membres du service public de l'emploi et parfois même du Conseil régional) pour «prendre le pouls des entreprises », et détecter de façon proactive les éventuelles difficultés à traiter de façon anticipée, ou encore la construction et la communication d'un **document ergonomique** récapitulatif de l'ensemble des aides de l'État en faveur des entreprises ;

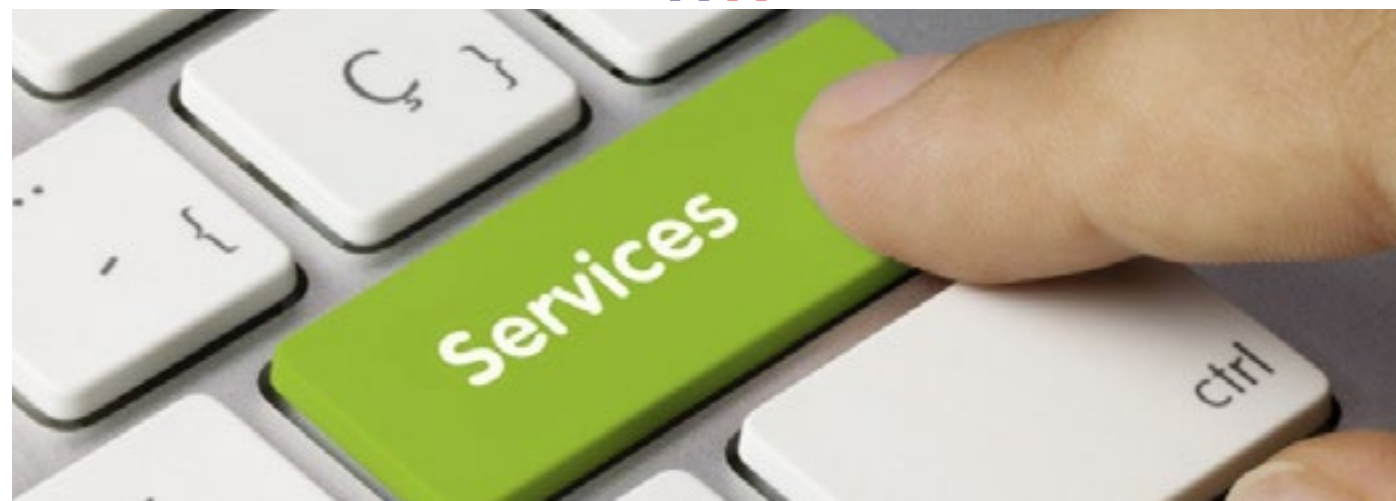
- la prise en charge de nouvelles missions. Ainsi, la sous-préfecture de Redon gère-t-elle désormais les dossiers réglementaires, pour l'ensemble du département en matière de feux d'artifice, vidéoprotection, épreuves sportives et homologations de circuits, législation funéraire et gardes particuliers.

Le PPNG permet de dégager des marges de manoeuvre et de redéployer les effectifs des préfectures vers les missions prioritaires que sont la sécurité et l'ordre public, le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire des collectivités locales, la lutte contre la fraude et enfin la coordination territoriale de la mise en oeuvre des politiques publiques, missions qui s'articulent autour des objectifs suivants :

- conforter les préfectures au coeur des missions régaliennes de l'État ;
- moderniser les relations avec l'utilisateur ;
- incarner la proximité sur le territoire ;
- déployer les outils d'accompagnement de ces évolutions.

#CHAP 5

L'ÉTAT SE MODERNISE



L'administration numérique

Le Président de la République a annoncé sa volonté d'**accélérer les déploiements des nouveaux réseaux** avec pour objectifs de :

- mettre à disposition de chaque habitant dès 2020 d'un internet fixe offrant a minima un bon haut débit (8Mbit/s minimum) ;
- consolider et accélérer le plan France Très Haut Débit, via des engagements plus contraignants pour les opérateurs, afin d'apporter à chaque habitant d'ici à fin 2022 le très haut débit (> 30Mbits) ;
- accélérer la couverture mobile, d'ici à 2020, en vue d'assurer une disponibilité généralisée de l'ensemble des usages de la 4G.

Cet objectif s'accompagne d'une réelle évolution des procédures et outils dont dispose l'administration territoriale. Ainsi la préfecture de région dispose-t-elle d'une feuille de route numérique dont l'un des objectifs est la mise en réseau des différents acteurs des administrations bretonnes concernés par les usages numériques mais également le projet d'expérimentation d'un parapheur électronique, dont la préfecture d'Ille-et-Vilaine sera également dotée.

De même, près de 100 tablettes et 700 smartphones « Neogend » ont été mis à disposition des **gendarmes** d'Ille-et-Vilaine qui peuvent désormais réaliser l'essentiel de leurs missions sur le terrain en temps réel et au plus près des usagers.

Ces équipements novateurs sont venus compléter les outils numériques déjà déployés pour le grand public (pré-plainte en ligne, application « Stop Cambri » sur smartphone, diffusion de SMS d'alerte aux professionnels, comptes Facebook de la gendar-

merie d'Ille-et-Vilaine et Twitter...) qui pourra très prochainement effectuer H24 et 7 jours sur 7 de nombreuses démarches dématérialisées auprès de la brigade numérique implantée à Rennes.

Le portail marin, application informatique permettant aux marins professionnels de suivre leur carrière de façon autonome, a été mis en place en 2017. 38,2 % des marins identifiés à Saint-Malo (sur un total de 2100) sont désormais inscrits (21 % au niveau national).

Cet outil a préfiguré l'étape suivante de la simplification et de la dématérialisation des procédures administratives, avec la mise en place du permis d'armement, nouveau titre de navigation qui remplace le rôle d'équipage et le permis de circulation au 1er janvier 2018.

ZOOM

Au plan maritime, 2017 est l'année de mise en oeuvre de la **dématérialisation des timbres fiscaux pour les permis plaisance**.

2187 permis plaisance ont été passés dont 1952 permis côtiers, 139 permis Eaux intérieures et 106 permis hauturiers soit une augmentation de 7 % par rapport à 2016. 126 sessions d'examen ont eu lieu.

Dans le domaine de **l'éducation nationale** :

• **Le plan "Collèges Numériques"** s'inscrit dans la dynamique globale du PLAN NUMÉRIQUE POUR L'ÉDUCATION (2016). Le volet concernant les Collèges Numériques est décliné en quatre axes :

- des collégiens (et écoliers de Cycle 3) et des enseignants équipés ;
- des enseignants formés au numérique ;
- de nouvelles ressources pédagogiques ;
- de nouveaux programmes scolaires incluant le numérique.

14 collèges ont répondu à l'appel à projets « Collèges Connectés » en 2015/2016 et 2017.

Les collèges bénéficient d'un financement de 50 % État et 50 % Conseil départemental sur l'achat d'un équipement type « classe mobile » de tablettes numériques à hauteur de 8000 €. 41 écoles dans le périmètre de ces collèges ont également eu un projet numérique retenu. Le taux de prise en charge par l'État est également de 50 %, soit un plafond de 4 000 € par classe mobile. Le financement des 50 % restant est assuré par la collectivité locale dont dépendent les écoles (mairies).

Chaque investissement a été accompagné d'une formation de 3h minimum de prise en main pédagogique pour l'équipe de l'école. En complément, une dotation exceptionnelle a été effectuée par l'éducation nationale, versée la première année, de 500 € pour l'acquisition de ressources pédagogiques numériques (logiciels, applications, achats de robots).

• **le plan Écoles Numériques Innovantes et Ruralité (ENIR)** permet aux regroupements d'écoles qui entrent dans les conditions d'éligibilité (commune rurale, regroupement de 5 écoles minimum sur un territoire) de bénéficier d'une subvention de 50 % à hauteur de 50 000 € pour le regroupement d'écoles. 2 dossiers, regroupant chacun 5 écoles rurales sur deux territoires différents, ont été déposés auprès de la Commission Nationale en septembre 2017. L'un des regroupements d'écoles est déjà constitué en RPI.

Le regroupement des services de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) basés à Saint-Malo

Répartis sur 3 implantations différentes, les services de la DDTM basés à Saint-Malo sont regroupés depuis fin novembre 2017 dans un bâtiment neuf, situé dans le quartier de la Découverte au 3, rue du Bois Herveau à Saint-Malo. Ce regroupement permet d'améliorer le service rendu à l'utilisateur mais aussi l'efficacité des services (économies en termes de fonctionnement et gains de temps dans l'activité quotidienne). Il renforce en outre la présence des services publics dans un quartier relevant de la politique de la ville.

#CHAP 5

L'ÉTAT SE MODERNISE



La modernisation de la dépense de l'État

15,8 jours seulement ! C'est le temps mis en moyenne par l'État, en Bretagne, à payer ses dépenses en 2017.

La direction Régionale des Finances publiques oeuvre depuis plusieurs années pour la modernisation de la dépense de l'État.

Désormais, les dépenses des services déconcentrés de nombreux ministères implantés en Bretagne (agriculture/transition écologique, économie/finances, emploi, travail, culture, cohésion sociale, jeunesse et sports) ainsi que celles du Rectorat et des Préfectures bretonnes sont traitées en mode facturier (en 2017, l'implantation à Rennes d'un second SFACT a d'ailleurs été rendu nécessaire).

Le déploiement des SFACT aux dépenses de l'État s'appuie sur une nouvelle organisation de l'exécution budgétaire et comptable des dépenses et poursuit plusieurs objectifs :

- ▶ optimiser l'utilisation des crédits et réduire les délais de paiement de l'État ;
- ▶ professionnaliser et fluidifier la chaîne de la dépense ;
- ▶ améliorer les relations avec les fournisseurs ;
- ▶ améliorer la qualité des comptes de l'État.

#CHAP 6

ANNEXES

#CHAP 6

ANNEXES



Poids financier de l'État⁸ et effectifs

LE POIDS FINANCIER DE L'ÉTAT

Aux termes du rapport établi fin 2017 par la direction régionale des finances publiques, sur l'utilisation en 2016⁹ des crédits des services des administrations civiles de l'État en région¹⁰ (hors établissements publics nationaux), la Bretagne représente 2,4 % des dépenses du budget général de l'État, soit un peu plus de 14Md€ si l'on ajoute les comptes spéciaux tels que les avances aux collectivités ou les pensions.

Toujours pour l'année 2016, en Bretagne, l'enseignement scolaire occupe le premier poste de dépenses de l'État, avec 2,9 Md€, soit 38 % des dépenses, devant les remboursements et dégrèvements, avec 2,7 Md€, soit 35 % des dépenses.

Les dépenses d'investissement en Bretagne représentent près de 99 millions d'euros en 2016, soit une progression de 10 % par rapport à 2015.

Concernant plus particulièrement les dépenses de fonctionnement, la mission sécurités occupe le premier poste avec 89M€, devant les dépenses de la justice, avec 74 M€.

Le montant global des dépenses de fonctionnement reste stable sur l'année 2016.

Hors transferts aux collectivités locales¹¹, les dépenses en Ille-et-Vilaine représentent 3,8 Md€.

Le département est le 1er bénéficiaire des dépenses d'investisse-

ment de l'État avec 78M€ (soit 79 % des dépenses), soit 73,66 € par habitant. Les dépenses d'interventions s'élèvent à 441,7 M€.

Les dépenses d'investissement de l'État progressent de moins de 1 % en Ille-et-Vilaine. En personnel, le montant 2016 s'élève à 1,5 Md€, correspondant à 25 260 emplois équivalents temps plein (ETP).

Dans le même temps, les recettes fiscales encaissées¹² (impôts sur la consommation, sur les revenus, sur le patrimoine) s'élève à 3,7 Md€.

LES EFFECTIFS

Dans le périmètre des services territoriaux de l'État, les effectifs constatés au 31/12/2017 sont les suivants :

- ▶ DRFIP : 1619
- ▶ DREAL : 359
- ▶ DRAC : 79,7
- ▶ DRJSCS : 141
- ▶ DIRECCTE : 148
- ▶ Préfecture 35 : 300
- ▶ Éducation nationale : 16851
- ▶ Gendarmerie : 887
- ▶ Police : 1068
- ▶ DDTM 35 : 227
- ▶ DDCSPP 35 : 237
- ▶ UT-DIRECCTE : 78

⁸ Sont exclues les dépenses d'ordre militaire et celles relatives aux anciens combattants⁹ Une préparation plus précoce du rapport n'est pas possible, la collecte des résultats se faisant au plan national, ni sa territorialisation, faute d'indicateurs.

¹⁰ Décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements

¹¹ Les avances aux collectivités locales constituent une opération budgétaire et non une dépense réelle.

¹² Recettes recouvrées par les services locaux de la DGFiP hors DGE (entreprises dont le CA > 400M€)

ANNEXE / ORGANIGRAMME



SERVICES DE L'ÉTAT EN ILLE-ET-VILAINE

PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-MALO

SOUS-PRÉFECTURE DE REDON

SOUS-PRÉFECTURE DE Fougères-Vitré

DRFIP

DSDEN

DMD

DTPJJ

ONACVG

SDIS

DDTM

UDAP

DDSP

GGD

DDRAS

UT DREAL

DDCSPP

UD DIRECCTE

DML

* Le Préfet est Délégué Territorial des agences nationales (décret n°2012-509 du 18 avril 2012 pris en application de l'article 59-1 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'État dans les régions et départements).

ADEME*

ANAH*

ANRU*

ANNEXE / GLOSSAIRE



AESH	Accompagnants d'élèves en situation de handicap	DDCSP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
AUDIAR	Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise	DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat	DGO	Document général d'orientations
ANRU	Agence nationale pour la Rénovation Urbaine	DETR	Dotation d'équipement des territoires ruraux
ARS	Agence régionale de santé	DSIL	Dotation de soutien à l'investissement local
ATD	Allocation temporaire dégressive	ENIR	Écoles numériques innovantes et ruralité
ARACT	Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail	ETP	Emplois équivalents temps plein
ALAT	Aviation légère de l'armée de terre	EBE	Entreprise à but d'emploi
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
CDC	Caisse des dépôts et consignations	ERP	Établissement recevant du public
CDU	Cellules départementales d'urgence	FREDON	Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles
CASNAV	Centre Académique pour la Scolarisation des élèves allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs	FISAC	Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
CEREMA	Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	FNADT	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
COD	Centre opérationnel de défense	FLS	Français langue seconde
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement	GNV	Gaz naturel de véhicules
CERT	Centres d'expertise et de ressources titres	GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
CCI	Chambre de commerce et d'industrie	GCSMS	Groupement de coopération sociale et médico-sociale
CCRF	Concurrence, consommation, répression des fraudes	GTPD	Groupes territorialisés de prévention de la délinquance
CLS	Contrat local de santé	GT	Groupes thématiques
CoTRRIM	Contrat Territorial de Réponse aux Risques et aux effets des Menaces	ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
CUI-CAE	Contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi	IDSR	Intervenants Départementaux à la Sécurité Routière
CUI-CIE	Contrat unique d'insertion – contrat initiative emploi	LIC	Livraisons Intra-communautaires
CISE	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	LOTI	Loi d'orientation des Transports Intérieurs
DASEN	Directeur académique des services de l'Éducation nationale	NOTRe (Loi)	Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015

ANNEXE / GLOSSAIRE



ALUR Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

MSP Maisons de santé pluriprofessionnelles

MSAP Maisons de services au public

MNA Mineurs non accompagnés

MLDS Mission de lutte contre le décrochage scolaire

OQTF Obligation de quitter le territoire français

OFFA Opération Fêtes de Fin d'Année

OIV Opération interministérielle vacances

ORSEC Organisation de la réponse de sécurité civile

PCREA Pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles

PDA Périmètres délimités des abords

PPA Personnes publiques associées

P3AB Plan agricole et agroalimentaire pour la Bretagne

PCAET Plan climat air énergie territorial

PAPI Plan d'actions et de prévention des inondations

PAMM Plan d'actions pour le milieu marin

POS Plan d'occupation des sols

PSE Plan de sauvegarde de l'emploi

PLU Plan local d'urbanisme

PPNG Plan préfectures nouvelle génération

PRC Plan régional de contrôle

PRSE Plan régional santé environnement

PLU Plans locaux d'urbanisme

PLRH Plateformes locales de rénovation de l'habitat

PSAD Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

PAN Point d'accès numérique

PETR Pôle d'équilibre de territoires ruraux

PAC Politique agricole commune

PCS Professions et catégories sociales

PPS Projet personnel de scolarisation

AFB Agence Française de Biodiversité

RNU Règlement national d'urbanisme

REP Réseaux d'éducation prioritaire

RSA Revenu de solidarité active

SPA Santé et protection animales

ScoT Schéma de cohérence territoriale

SDAGE Schéma départemental d'aménagement et de gestion de l'eau

SDAASP Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

SDAASP Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

SIS Secteurs d'information sur les sols

SIAO Service intégré d'accueil et d'orientation

SPPL Servitude de passage des piétons sur le littoral

SPR Sites patrimoniaux remarquables

TEPCV Territoire à énergie positive pour la croissance verte

TIAC Toxi-infections alimentaires collectives

UD35 Unité départementale de la DIRECCTE d'Ille-et-Vilaine

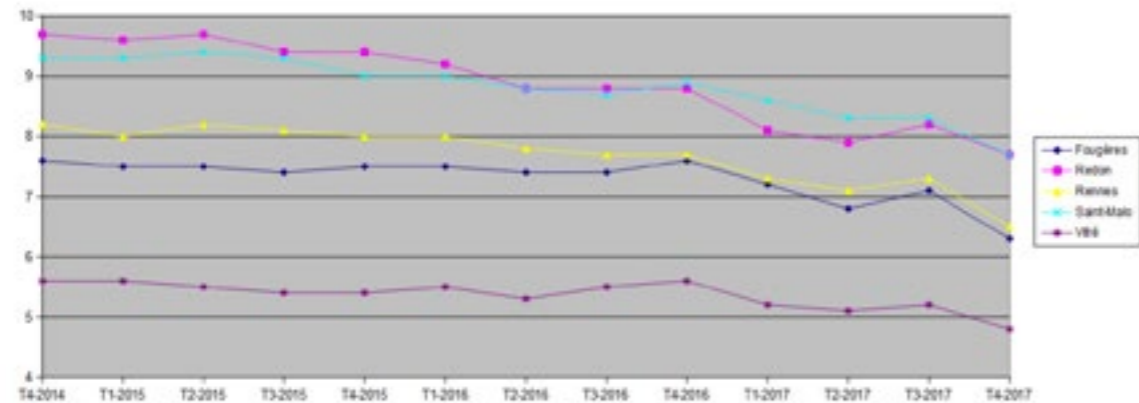
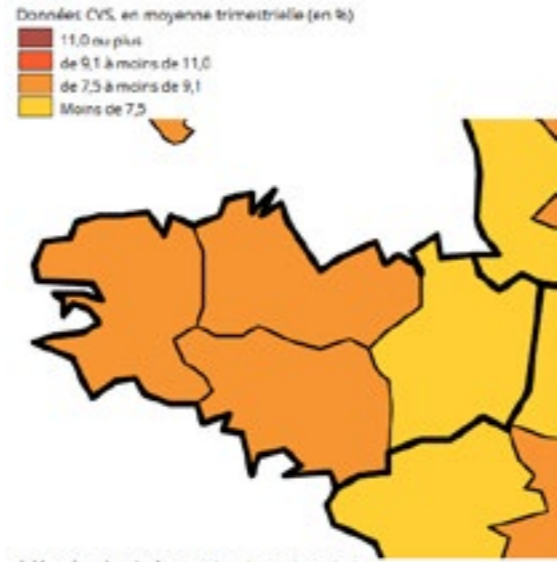
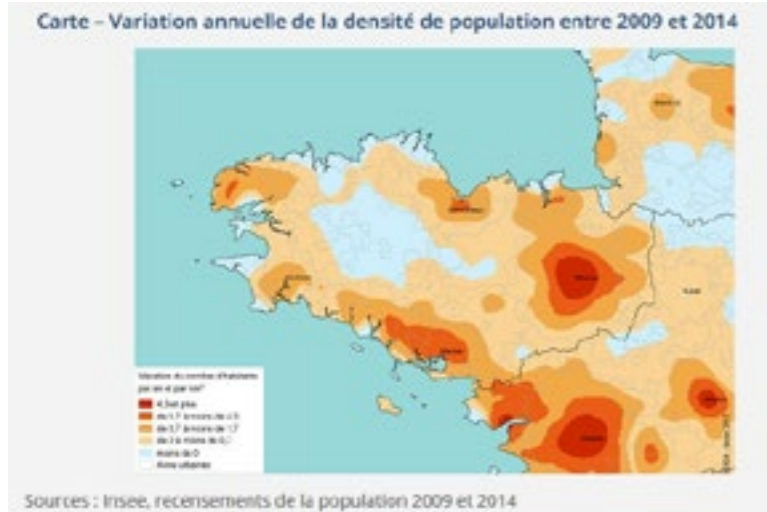
ULIS Unité localisée pour l'inclusion scolaire

UPE2A Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants

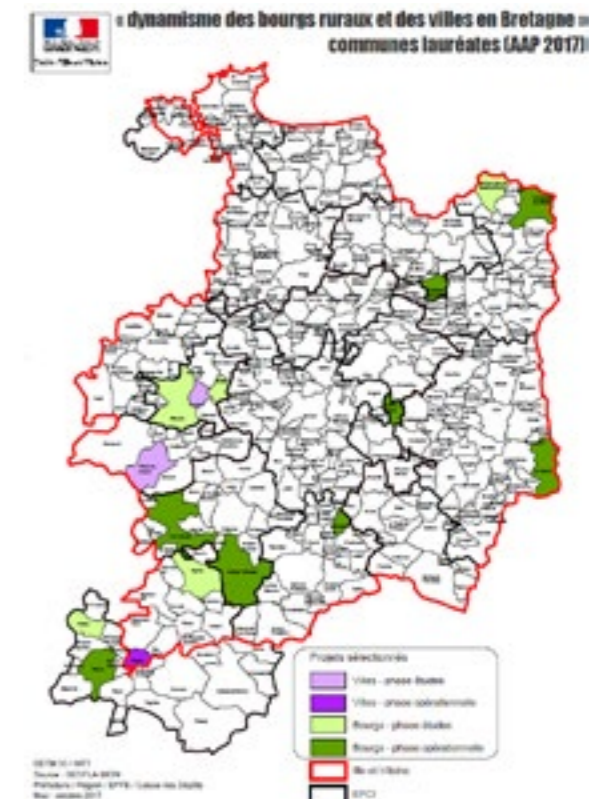
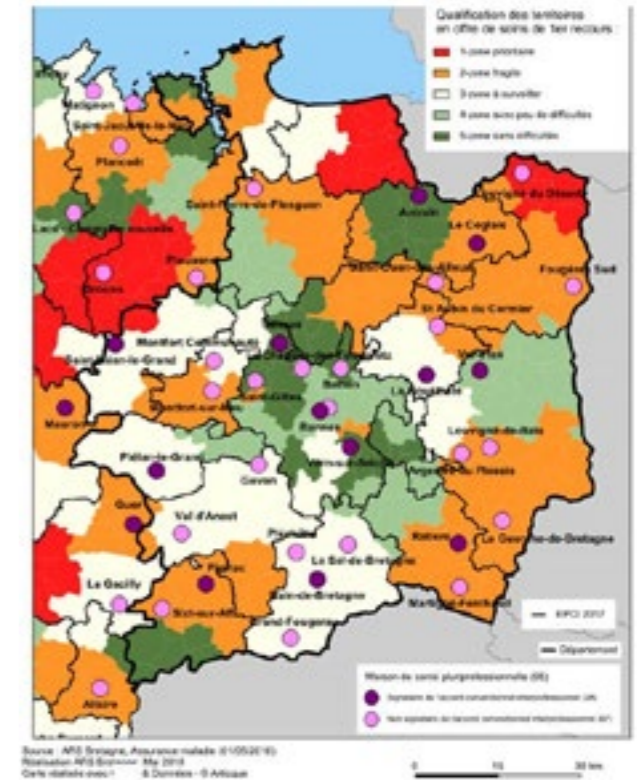
ZRR Zone de revitalisation rurale

ANNEXE / CARTES / TABLEAUX

ANNEXE / CARTES / TABLEAUX



Dotations	2015	2016	2017
Dotations globales de fonctionnement			
Dotation globale de fonctionnement (communes)	195 917 199 €	180 571 110 €	177 476 247 €
DGF EPCI (communautés de communes, agglomération et Métropole)	95 890 965 €	86 026 016 €	82 106 733 €
DGF Département (dotation forfaitaire + dotation compensation + DPU)	144 556 050 €	129 234 112 €	113 386 760 €
Autres dotations et compensations			
Total	250 184 702 €	251 569 588 €	291 087 141 €
TOTAL Péréquation verticale	686 548 916 €	647 400 826 €	664 056 881 €
Péréquation horizontale			
TOTAL péréquation horizontale	34 558 264 €	38 522 688 €	37 276 966 €



*Liberté
égalité
fraternité*

